VOLET A :

GESTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DE L'EAU

VOLET A1 :

Maîtrise des pollutions domestiques

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Assainissement domestique			A1	1
ME Sup.	Le Grison		FRDR603	Dépt	71
Mesure PDM	R	Assainissement			
Cours d'eau	Le Grison				
Commune(s)	BLANOT			2012	P1

Intitulé du projet	Assainissement collectif de la commune de Blanot

CONTEXTE

Description :

La commune de Blanot compte 158 habitants répartis dans le Bourg central et plusieurs hameaux. La commune possède une lagune d'une capacité de 100 EH, construite en 1999. Le réseau d'assainissement draine des eaux parasites qui diluent de façon excessive les effluents entrants. Le nombre de raccordés est de plus supérieur à la capacité de traitement de la station. Enfin, le filtre à sable ne permet pas de réaliser la décontamination bactérienne escomptée. Les eaux traitées sont infiltrées dans le sous sol, ce qui présente une menace potentielle pour la nappe d'eau souterraine.

La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement permettra de faire un diagnostic global de l'assainissement sur la commune de Blanot. Le programme de travaux sera défini en fonction des conclusions de l'étude.

Localisation :

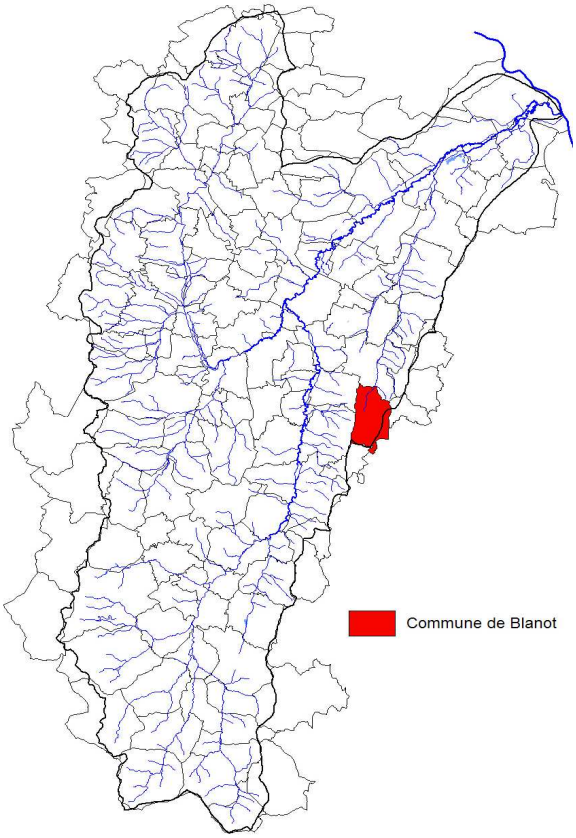

Objectifs :

1 - Elaboration du schéma directeur d'assainissement avec diagnostic des réseaux
2 - Diminution des eaux claires parasites
3 - Amélioration de la filière de traitement

Conditions d'exécution :

Respect du modèle de cahier des charges de l'Agence de l'eau

Indicateurs d'efficacité :

Réalisation d'un diagnostic complet du système d'assainissement
Elaboration d'un programme de travaux de réhabilitation

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Schéma directeur d'assainissement		20 000	23 920
(2)			
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**20 000**	**23 920**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC	CG71				
1	2012	20 000	40%	50%	10%				
	2013								
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Commune de Blanot

Conditions d'aides :

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Assainissement domestique			A1	2
ME Sup.	La Gande		FRDR10358	Dépt	71
Mesure PDM	R	Assainissement			
Cours d'eau	La Grande Rivière				
Commune(s)	BUFFIERES			2012	P1

Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Buffières

CONTEXTE

Description :

La commune de Buffières compte 272 habitants éparpillés dans divers petits hameaux. Elle dispose de deux lagunages naturels en sous charge par rapport aux nombres d'abonnés.
La mise en place d'un entretien régulier du décanteur digesteur et des investigations sur l'origine non domestique de certains rejets sont les priorités d'action pour retrouver un fonctionnement plus satisfaisant du système d'assainissement du Bourg.
Le réseau d'assainissement du hameau des Saignes draine des quantités importantes d'eaux claires parasites. Le système d'assainissement global (réseau+station) n'est guère efficace en raison des très faibles charges polluantes collectées par le réseau.

La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement permettra de faire un diagnostic global de l'assainissement sur la commune de Buffières. Le programme de travaux sera défini en fonction des conclusions de l'étude.

Localisation :

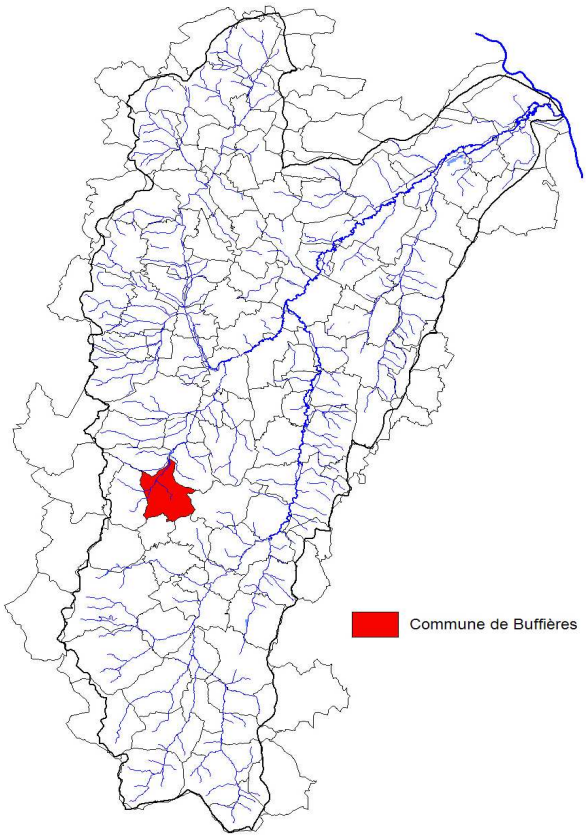

Objectifs :

1 - Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement avec diagnostic des réseaux
2 - Réduction des eaux claires parasites
3 - Amélioration du fonctionnement des filières de traitement

Conditions d'exécution :

Respect du modèle de cahier des charges de l'Agence de l'eau

Indicateurs d'efficacité :

Réalisation d'un diagnostic complet du système d'assainissement
Elaboration d'un programme de travaux de rehabilitation

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Schéma directeur d'assainissement		30 000	35 880
(2)			
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**30 000**	**35 880**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC	CG 71				
1	2012	30 000	40%	50%	10%				
	2013								
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Commune de Buffières

Conditions d'aides :

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Assainissement domestique			A1	3
ME Sup.	La Goutteuse		FRDR11508	Dépt	71
Mesure PDM	R	Assainissement			
Cours d'eau	La Vieille Rivière				
Commune(s)	CHENOVES			2012	P1

Intitulé du projet	**Assainissement de la commune de Chenoves**

CONTEXTE

Description :

La commune de Chenoves compte 220 habitants regroupés entre le Bourg et plusieurs hameaux. Elle dispose de deux lagunages naturels : les Filletières et le Thil.
Les Filletières : Le fonctionnement des ouvrages est irrégulier et fluctue en fonction de certains évènements (charge hydraulique variable).
Le Thil : Les conditions de fonctionnement et d'alimentation (faible arrivée, eaux claires parasites, lentilles, problème d'étanchéité, déversement au milieu naturel non permanent) favorisent des performances très fluctuantes et difficiles à apprécier. Le fonctionnement du lagunage n'est pas conforme.

La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement permettra de faire un diagnostic global de l'assainissement sur la commune de Chenoves. Le programme de travaux sera défini en fonction des conclusions de l'étude.

Localisation :

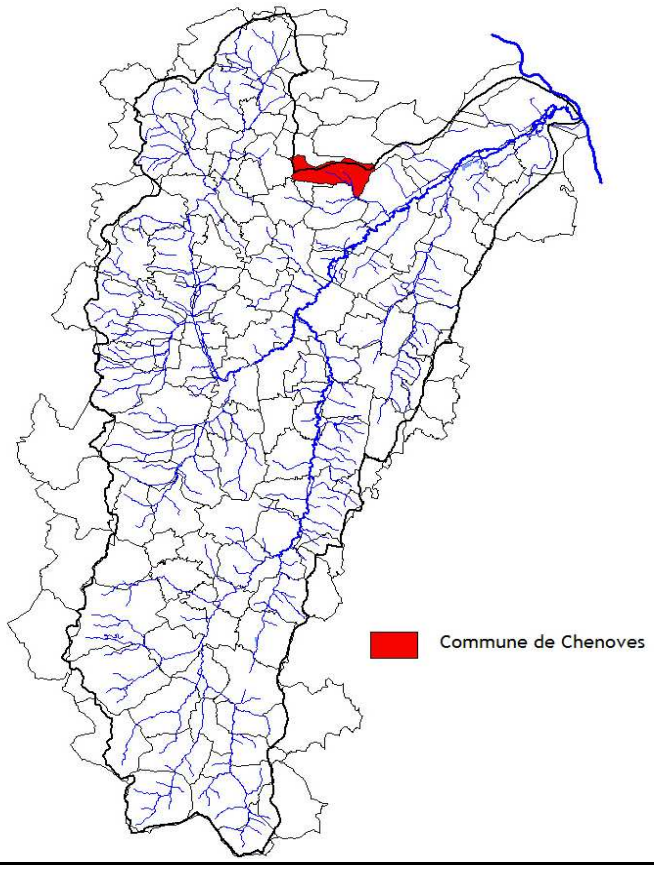

Objectifs :

1 - Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement avec diagnostic des réseaux
2 - Réduction des eaux claires parasites
3 - Amélioration du fonctionnement de la filière de traitement

Conditions d'exécution :

Respect du modèle de cahier des charges de l'Agence de l'eau

Indicateurs d'efficacité :

Réalisation d'un diagnostic complet du système d'assainissement
Elaboration d'un programme de travaux de rehabilitation

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Schéma directeur d'assainissement		25 000	29 900
(2)			
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**25 000**	**29 900**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC					
1	2012	25 000	40%	50%					
	2013								
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Commune de Chenoves

Conditions d'aides :

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Assainissement domestique			A1	4
ME Sup.	La Grosne Moyenne		FRDR605	Dépt	71
Mesure PDM	R	Assainissement			
Cours d'eau	La Grosne				
Commune(s)	CLUNY			2012	P1

Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Cluny

CONTEXTE

Description :

Cluny compte 4550 habitants. Une nouvelle station d'épuration de 6400 EH est en service depuis 2010. Des travaux de restauration des réseaux d'assainissement ont été réalisés ces dernières années. Cependant, des efforts sont encore à faire. En effet, sur les 5000 EH théoriquement raccordables à la station, seuls environ 2000 EH arrivent effectivement en entrée de station. Plus de la moitié des eaux usées rejoingnent directement le milieu naturel sans passer par la station de traitement.

Pour améliorer la situation, la commune doit poursuivre le contrôle des branchements et la réhabilitation des réseaux d'assainissement, vérifier les capacités des déversoirs d'orage et quantifier les rejets directs d'effluents au milieu naturel.
La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement permettra de faire le point sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement.

Localisation :

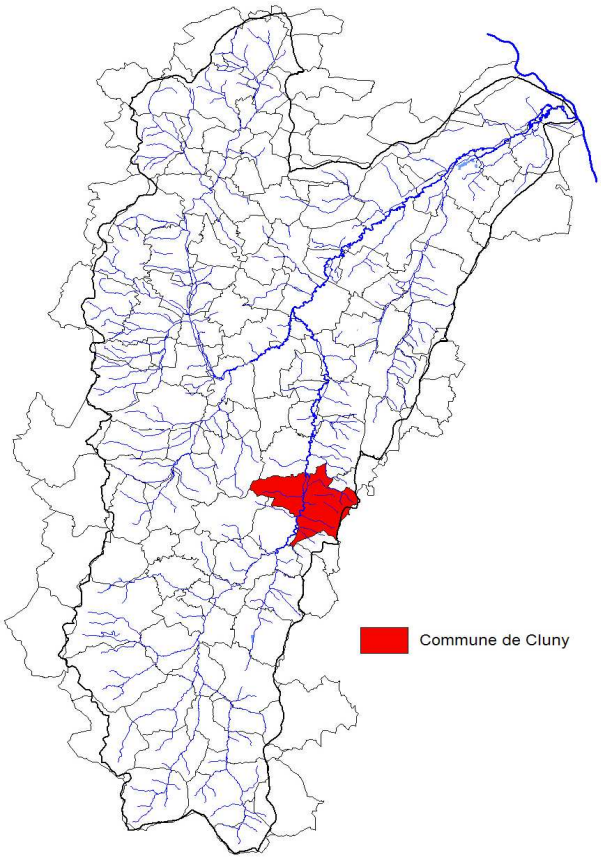

Objectifs :

1 - Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement avec diagnostic des réseaux
2 - Réduction des pertes d'eaux usées

Conditions d'exécution :

Respect du modèle de cahier des charges de l'Agence de l'eau

Indicateurs d'efficacité :

Réalisation d'un diagnostic complet du système d'assainissement
Elaboration d'un programme de travaux de rehabilitation

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Schéma directeur d'assainissement		50 000	59 800
(2)			
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**50 000**	**59 800**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC					
1	2012	50 000	50%	50%					
	2013								
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Commune de Cluny

Conditions d'aides :

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Assainissement domestique			A1	5
ME Sup.	La Grosne Moyenne		FRDR605	Dépt	71
Mesure PDM	R	Assainissement			
Cours d'eau	La Grosne				
Commune(s)	CORMATIN			2012	P1

Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Cormatin

CONTEXTE

Description :

La commune de Cormatin compte 524 habitants. La station d'épuration du Bourg (de type boues activées, mise en service en 1969) de 800EH est vétuste et ne permet pas un traitement correct de la pollution. La qualité des rejets n'est pas conforme à la réglementation. Les réseaux d'assainissement du bourg ont été réhabilités.

Il est prévu la création d'une nouvelle station en remplacement de l'ancienne et le raccordement du hameau de Chazelle.

Localisation :

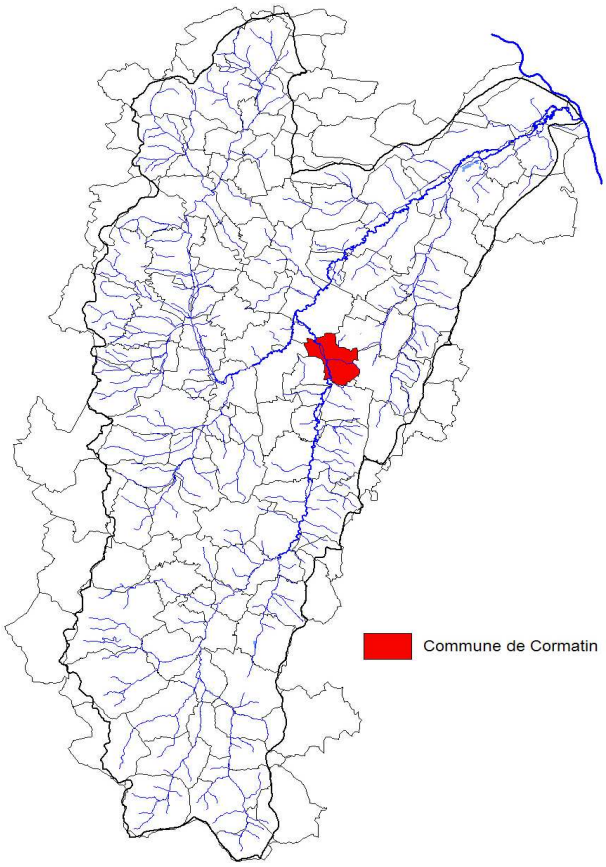

Objectifs :

1 - Création d'une nouvelle station d'épuration
2 - Raccordement du hameau de Chazelle à la nouvelle station d'épuration

Conditions d'exécution :

Respect des conclusions du schéma directeur d'assainissement et de la réglementation en vigueur

Indicateurs d'efficacité :

Amélioration de la qualité des eaux
Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Création d'une nouvelle station d'épuration		500 000	
(2) Transfert des effluents entre la station actuelle et le nouveau site		100 000	
(3) Traitement complémentaire pour l'azote et le phosphore		30 000	
Autres actions (à titre indicatif) :			
Restructuration de la collecte des eaux usées de Chazelle		*70 000*	
Transfert des effluents de Chazelle vers la nouvelle station du bourg		200 000	
	TOTAL	**900 000**	**0**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC					
1,2,3	2012	900 000	50%	50%					
	2013								
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Commune de Cormatin

Conditions d'aides :

L'Agence de l'eau RMC aide la réhabilitation des réseaux de collecte, la création et la réhabilitation des réseaux de transfert, la création et la réhabilitation des stations de traitement à hauteur de 30% (aide classique) + 20% (FSR).
L'Agence de l'eau RMC n'aide pas la création de réseaux de collecte.

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Assainissement domestique			A1	6
ME Sup.	La Noue		FRDR10368	Dépt	71
Mesure PDM	R	Assainissement			
Cours d'eau	La Noue				
Commune(s)	DOMPIERRE LES ORMES			2012	P2

Intitulé du projet	Assainissement collectif de la commune de Dompierre les Ormes

CONTEXTE

Description :

La commune de Dompierre les Ormes compte 815 habitants regroupés dans le Bourg et dans de multiples petits hameaux. La commune possède deux lagunages : l'un de 950 EH datant de juin 2000 au Nord, l'autre de 150 EH au Sud datant de janvier 2001.
Le réseau qui date d'environ 40 ans s'étend sur 10 550 ml répartis sur deux secteurs : le réseau nord et le réseau sud. Les deux réseaux sont le siège d'intrusions d'eaux claires parasites et les lagunes restent sensibles aux épisodes pluvieux. Des améliorations importantes de la collecte des eaux usées et de la gestion hydraulique sur les ouvrages doivent être apportées pour éviter les à-coups hydrauliques qui altèrent considérablement la qualité des rejet des lagunages. Seule l'amélioration du réseau d'assainissement peut permettre d'améliorer les performances du système d'assainissement.

Dans le cadre de la convention signée avec l'Agence de l'eau RMC le 9 février 2011, le schéma directeur d'assainissement est en cours de finalisation pour présention au Conseil communautaire en avril/mai 2012. Ce schéma permettra d'actualiser le zonage communautaire approuvé le 16 septembre 2004 parallèlement au PLU communal qui devrait être approuvé en 2012. Ce schéma permettra surtout de définir le programme de travaux de rénovation et réhabilitation de réseaux et d'équipements éligibles aux financements de l'Agence RMC dans le cadre du 10ème programme pour la période 2013/2018 et du Conseil Général de Saône et Loire dans le cadre de l'appel à projets "Assainissement des bourgs ruraux 2012".

Localisation :

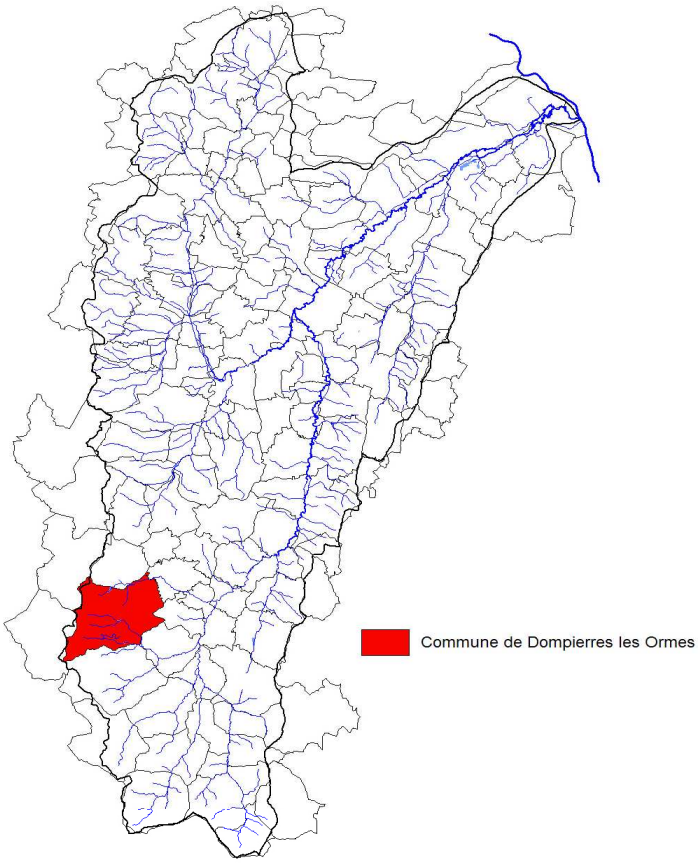

Objectifs :

1 - Réduction des eaux claires parasites et météoriques
2 - Renouvellement et réhabilitation des réseaux d'assainissement

Conditions d'exécution :

Respect des conclusions du schéma directeur d'assainissement et de la réglementation en vigueur

Indicateurs d'efficacité :

Amélioration de la qualité des eaux
Amélioration du fonctionnement de la station de traitement

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Réhabilitation du réseau d'assainissement			
(2)			
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**0**	**0**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC	CG 71				
1	2012		30%	50%	20%				
	2013								
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes de Matour et sa région

Conditions d'aides :

L'Agence de l'eau RMC aide la réhabilitation des réseaux de collecte et de transfert à hauteur de 30% (aide classique) + 20% (FSR).
Le Département de Saône et Loire aide la réhabilitation de réseaux à hauteur de 30% dans le cadre de l'appel à projet "Assainissement des bourgs ruraux 2012" dans la limite d'un taux global cumulé de 70%.

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Assainissement domestique			A1	7
ME Sup.	La Guye		FRDR604	Dépt	71
Mesure PDM	R	Assainissement			
Cours d'eau	La Guye				
Commune(s)	GERMAGNY			2012	P1

Intitulé du projet	**Assainissement de la commune de Germagny**

CONTEXTE

Description :

La commune de Germany compte 155 habitants essentiellement regroupés dans le Bourg et les hameaux de la Chaume et des Bareaux.
Les eaux usées du Bourg sont traitées par une station de traitement de 200EH vétuste de type boues activées mise en service en 1970.
Le réseau d'assainissement principalement unitaire draine beaucoup d'eaux parasites, notamment à cause d'une source directement connectée au réseau unitaire. Le système est en surcharge hydraulique. Les by-pass d'effluents bruts au milieu naturel sont fréquents. Le rendement global du système d'assainissement (réseau + station) est dérisoire (environ 16%).
Un schéma directeur d'assainissement est en cours de réalisation. Les conclusions de cette étude permettront de définir le programme d'actions.

Localisation :

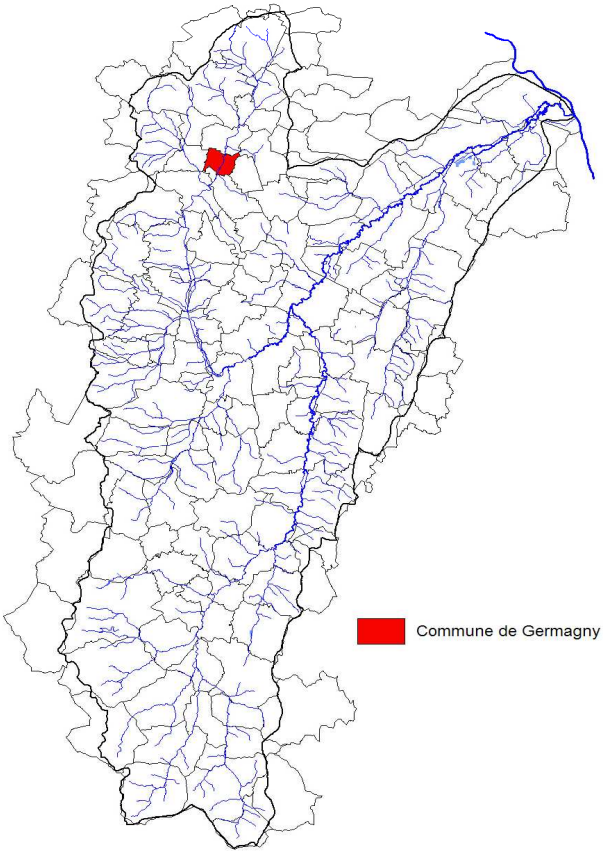

Objectifs :

1 - Elimination des rejets de temps sec
2 - Suppression du raccordement de la source au réseau unitaire
3 - Création d'un nouveau système de traitement

Conditions d'exécution :

Respect des conclusions du schéma directeur d'assainissement et de la réglementation en vigueur

Indicateurs d'efficacité :

Amélioration de la qualité des eaux
Amélioration du fonctionnement du couple réseau-station

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1)	Reconstruction du seuil de déversement de l'ouvrage et reprise des bétons dégradés du déversoir d'orage de l'antenne du Bourg Nord	8 000	9 568
(2)	Suppression du raccordement de la source au réseau unitaire qui longe la RD 986	66 000	78 936
(3)	Création d'une nouvelle station de traitement de 275 EH	180 000	215 280
(4)			
(5)			
	TOTAL	**254 000**	**303 784**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	CG 71				
1,2	2012	74 000		50%	20%				
3	2013	180 000		50%					
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Commune de Germagny

Conditions d'aides :

L'Agence de l'eau RMC aide la réhabilitation des réseaux de collecte, la création et la réhabilitation des réseaux de transfert, la création et la réhabilitation des stations de traitement à hauteur de 30% (aide classique) + 20% (FSR).
L'Agence de l'eau RMC n'aide pas la création de réseaux de collecte.
Le Département de Saône et Loire aide la réhabilitation de réseaux à hauteur de 30% dans le cadre de l'appel à projet "Assainissement des bourgs ruraux 2012" dans la limite d'un taux global cumulé de 70%.

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Assainissement domestique			A1	8
ME Sup.	Le Petit Grison		FRDR10810	Dépt	71
Mesure PDM	R	Assainissement			
Cours d'eau	Le Petit Grison				
Commune(s)	LAIVES			2013	P2

Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Laives

CONTEXTE

Description :

La commune de Laives compte 997 habitants essentiellement regroupés dans le Bourg. Les eaux usées du Bourg et du hameau de Sermaisey sont traitées par un lagunage naturel de 970 EH, mis en service en 1998. Ce lagunage fonctionne en permanence en surcharge hydraulique. L'effluent entrant est très dilué et de fait les rendements épuratoires de l'ouvrage sont médiocres et n'atteignent pas les prescriptions réglementaires.
Un deuxième système de traitement de type lagunage naturel de 120 EH traite les eaux usées de la base de loisirs et du camping des Lacs de Laives. Le fonctionnement de ce système est impacté par les variations saisonnières de fréquentation du site.
La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement permettra de faire un diagnostic global de l'assainissement sur la commune de Laives. Le programme de travaux sera défini en fonction des conclusions de l'étude.

Localisation :

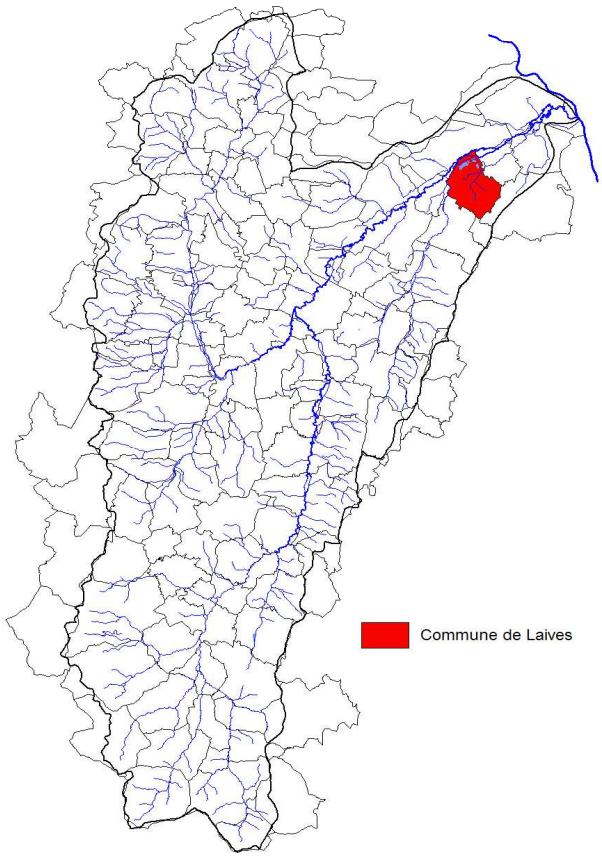

Objectifs :

1 - Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement avec diagnostic des réseaux
2 - Amélioration des performances du réseau d'assainissement

Conditions d'exécution :

Respect du modèle de cahier des charges de l'Agence de l'eau

Indicateurs d'efficacité :

Réalisation d'un diagnostic complet du système d'assainissement
Elaboration d'un programme de travaux de rehabilitation

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Schéma directeur d'assainissement		40 000	47 840
(2)			
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**40 000**	**47 840**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC					
	2012								
1	2013	40 000	50%	50%					
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Commune de Laives

Conditions d'aides :

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Assainissement domestique			A1	9
ME Sup.	La Baize		FRDR11858	Dépt	71
Mesure PDM	R	Assainissement			
Cours d'eau	La Baize				
Commune(s)	Matour			2012	P1

Intitulé du projet	Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Matour

CONTEXTE

Description :

La commune de Matour compte 1074 habitants. Le réseau d'assainissement, de par son ancienneté et sa longueur de 20 400 ml, présente des intrusions d'eaux claires parasites et pluviales significatives en diminution régulière avec les travaux de réhabilitation et de rénovation de réseaux réalisés depuis 2008 avec l'aide de l'Agence de l'eau RMC et du Conseil général de Saône et Loire. En octobre 2010, une nouvelle station d'épuration de 1600 EH à filtre biologique a été mise en service en remplacement de la station à boues activitées de 1200 EH qui datait de 1968. Les périodes de mise en route et de réglages ont permis de constater de fortes perturbations hydrauliques sur le réseau de collecte lors d'épisodes pluvieux. Même si les ouvrages ont été dimensionnés en prenant en compte la présence d'eaux claires parasites, une meilleure maîtrise de la collecte des eaux usées est impérative pour garantir le fonctionnement global du système d'assainissement et ne pas compromettre la pérennité des ouvrages de traitement.

Dans le cadre de la convention signée avec l'Agence de l'eau RMC le 9 février 2011, le schéma directeur d'assainissement est en cours de finalisation pour présentation au Conseil communautaire en avril/mai 2012. Ce schéma permettra d'actualiser le zonage communautaire approuvé le 16 septembre 2004. Ce shéma permettra surtout de compléter pour Matour le programme de travaux de rénovation et réhabilitation de réseaux et d'équipements éligibles aux financements de l'Agence de l'eau dans le cadre du 10ème programme pour la période 2013/2018 et du Conseil général de Saône et Loire dans le cadre de l'appel à projets "Assainissement des bourgs ruraux 2012".

Localisation :

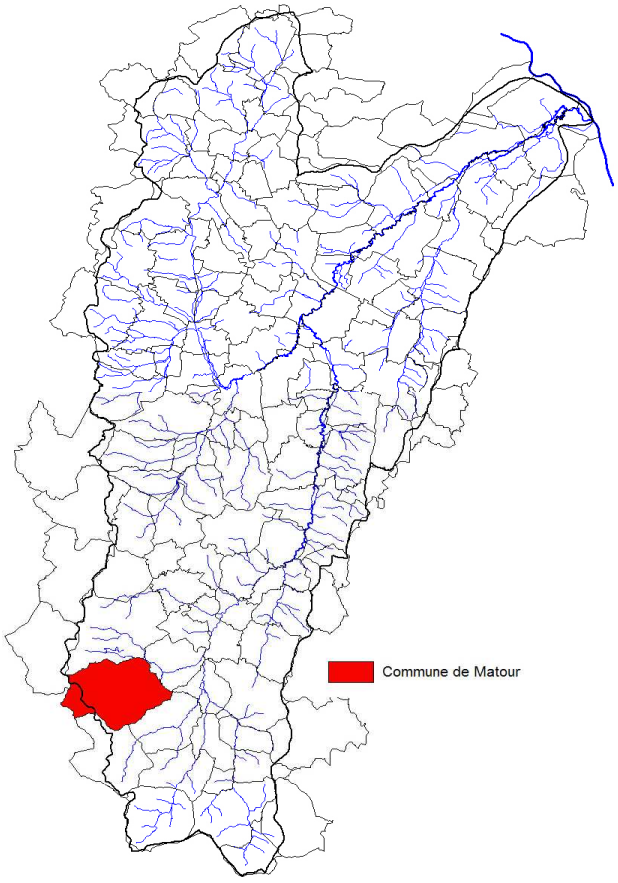

Objectifs :

1 - Réhabilitation du réseau d'assainissement
2 - Réduction des eaux parasites et météoriques
3 - Amélioration du fonctionnement global du système d'assainissement

Conditions d'exécution :

Respect des conclusions du schéma directeur d'assainissement et de la réglementation en vigueur

Indicateurs d'efficacité :

Réduction des eaux claires parasites

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Réhabilitation du réseau d'assainissement			
(2)			
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**0**	**0**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC	CG71				
1	2012		30%	50%	20%				
	2013								
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes de Matour et sa région

Conditions d'aides :

L'Agence de l'eau RMC aide la réhabilitation des réseaux de collecte et de transfert à hauteur de 30% (aide classique) + 20% (FSR).
Le Département de Saône et Loire aide la réhabilitation de réseaux à hauteur de 30% dans le cadre de l'appel à projet "Assainissement des bourgs ruraux 2012" dans la limite d'un taux global cumulé de 70%.

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Assainissement domestique			A1	10
ME Sup.	La Goutteuse		FRDR11508	Dépt	71
Mesure PDM	R	Assainissement			
Cours d'eau	La Goutteuse				
Commune(s)	MESSEY SUR GROSNE			2013	P1

Intitulé du projet	**Assainissement de la commune de Messey sur Grosne**

CONTEXTE

Description :

La commune compte 711 habitants répartis le long des axes principaux : la D153 et la D49.
La surcharge hydraulique, causée par l'apport d'eaux parasites par le réseau unitaire du bourg, impacte le fonctionnement biologique du lagunage naturel de 400 EH et favorise des désordres biologiques (dilution des effluents, transfert de charges, diminution des temps de séjours et présence d'algues vertes dans le rejet).

La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement permettra de faire un diagnostic global de l'assainissement sur la commune de Messey sur Grosne. Le programme de travaux sera défini en fonction des conclusions de l'étude.

Localisation :

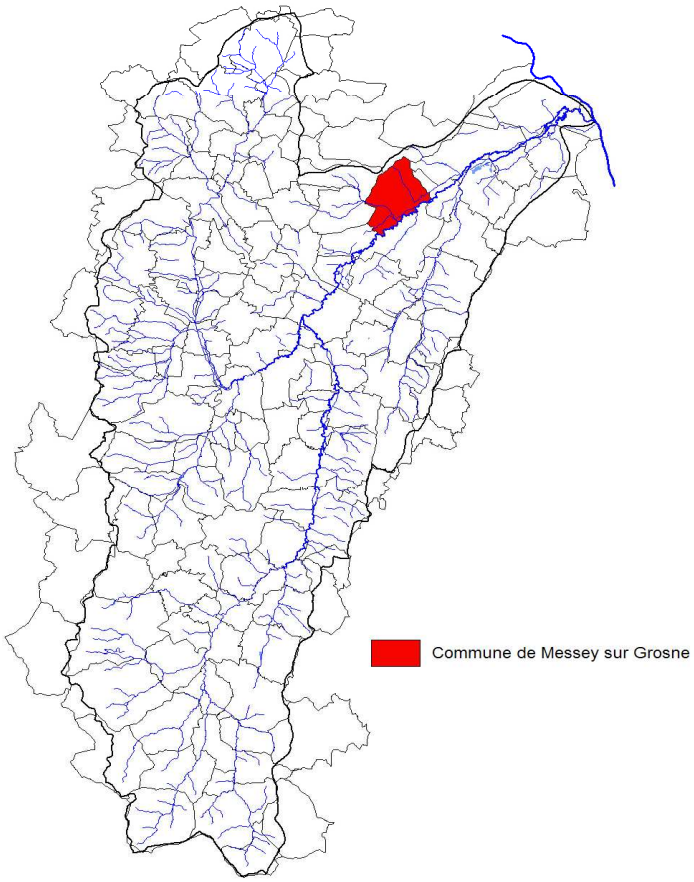

Objectifs :

1 - Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement avec diagnostic des réseaux
2 - Réduction des eaux claires parasites

Conditions d'exécution :

Respect du modèle de cahier des charges de l'Agence de l'eau

Indicateurs d'efficacité :

Amélioration de la qualité des eaux
Amélioration du fonctionnement du couple réseau-station

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Schéma directeur d'assainissement		35 000	41 860
(2)			
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**35 000**	**41 860**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC					
	2012								
1	2013	35 000	50%	50%					
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Commune de Messey sur Grosne

Conditions d'aides :

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Assainissement domestique			A1	11
ME Sup.	La Grosne Amont		FRDR606	Dépt	69
Mesure PDM	R	Assainissement			
Cours d'eau	La Grosne Orientale				
Commune(s)	OUROUX			2012	P1

Intitulé du projet	**Assainissement de la commune d'Ouroux**

CONTEXTE

Description :

La commune d'Ouroux compte 365 habitants groupés dans le Bourg et éparpillés dans plusieurs hameaux. Les eaux usées du Bourg sont traitées par un lit bactérien faible charge de 280EH. Cette station est soumise à une surcharge hydraulique permanente. Le réseau draine une grande quantité d'eaux claires parasites (infiltration d'eau de la rivière) et également beaucoup de sable. De plus, cette station mise en service en 1965 est vétuste : le génie civil est en mauvais état et de nombreux dysfonctionnements sont observés.

La commune a lancé un programme d'assainissement sur son territoire qui s'étalera sur la période 2010/2012. Ce programme permettra le traitement des eaux usées du bourg et des 2 lotissements communaux (soit une dizaine de maisons). En 2010, le réseau de collecte a été réhabilité. En 2011, le réseau de transport a été étendu. Une nouvelle station de traitement sera construite fin 2012 - début 2013.

Localisation :

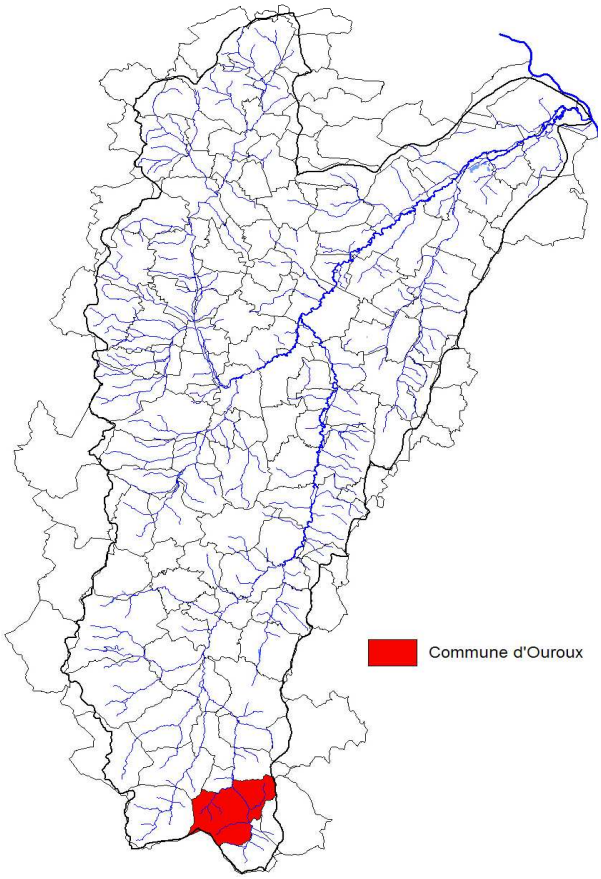

Objectifs :

1 - Création d'une nouvelle station de traitement

Conditions d'exécution :

Respect des conclusions du schéma directeur d'assainissement et de la réglementation en vigueur

Indicateurs d'efficacité :

Amélioration de la qualité des eaux

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Création d'une nouvelle station de traitement		200 000	239 200
(2)			
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**200 000**	**239 200**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC	CG69				
1	2012	200 000	27,5%	30%	42,5%				
	2013								
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Commune d'Ouroux

Conditions d'aides :

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Assainissement domestique			A1	12
ME Sup.	La Nourue		FRDR11838	Dépt	71
Mesure PDM	R	Assainissement			
Cours d'eau	La Nourue				
Commune(s)	SAINT GENGOUX LE NATIONAL			2012	P1

Intitulé du projet	Assainissement de Saint Gengoux le National

CONTEXTE

Description :

La commune de Saint Gengoux le National compte 1053 habitants essentiellement regroupé dans le Bourg. Les eaux usées du Bourg sont traitées par un lagunage naturel mis en service en 1982. Les eaux usées admises à cette station sont peu chargées car diluées par des eaux parasites. La qualité des eaux traitées est non conforme à la réglementation.
Le lagunage étant en surcharge (en boues), il a été curé en Juillet 2010 et les berges ont été reprofilées. D'une capacité de 1120EH, ce lagunage a été équipé d'un dispositif d'autosurveillance en 2010. Un diagnostic des réseaux a été réalisé en partie, des travaux de réhabilitation sont prévus pour réduire la collecte des eaux parasites. Le schéma directeur d'assainissement en cours de réalisation permettra de faire un diagnostic global de l'assainissement sur la commune de Saint Gengoux le National. Le programme de travaux sera défini en fonction des conclusions de l'étude.

Localisation :

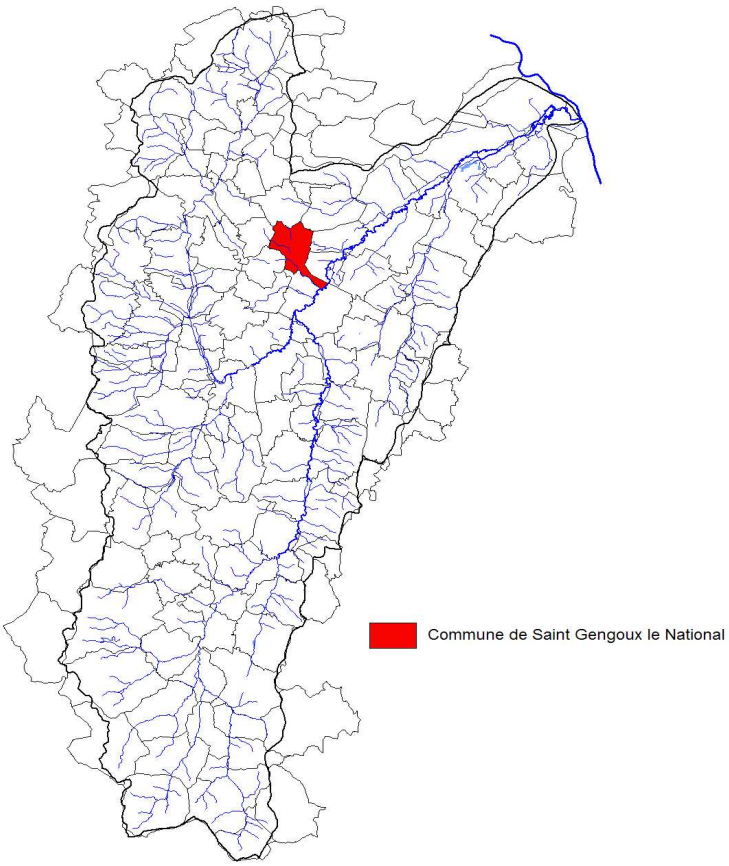

Objectifs :

1 - Réduction des eaux claires parasites

Conditions d'exécution :

Respect des conclusions du schéma directeur d'assainissement et de la réglementation en vigueur

Indicateurs d'efficacité :

Amélioration de la qualité des eaux
Amélioration du fonctionnement du couple réseau-station

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1)	Réhabilitation des réseaux du Buet et de la Chassagne	186 000	222 456
(2)	Réhabilitation des réseaux de la route du Creusot	81 000	96 876
(3)	Réhabilitation des réseaux de la rue de la Tuilerie	93 000	111 228
(4)	Réhabilitation des réseaux de la route de Joncy et de la rue Nathalie Blanchet	117 000	139 932
(5)	Amélioration de la gestion du déversoir d'orage		
	TOTAL	**477 000**	**570 492**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC					
	2012	477 000	50%	50%					
	2013								
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Commune de Saint Gengoux le National

Conditions d'aides :

L'Agence de l'eau RMC aide la réhabilitation des réseaux de collecte et de transfert à hauteur de 30% (aide classique) + 20% (FSR).

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Assainissement domestique			A1	13
ME Sup.	La Guye		FRDR604	Dépt	71
Mesure PDM	R	Assainissement			
Cours d'eau	La Guye				
Commune(s)	SALORNAY SUR GUYE			2012	P2

Intitulé du projet	**Assainissement de Salornay sur Guye**

CONTEXTE

Description :

La commune de Salornay sur Guye compte 789 habitants regroupés dans le Bourg et quelques hameaux.
Les eaux usées du Bourg sont traitées par un lagunage naturel mis en service en 1995. Un curage des bassins a été réalisé en 2009.
Le réseau de collecte, de type unitaire dans le centre ancien et séparatif ailleurs, draine d'importantes quantités d'eaux parasites (infiltration de la nappe et d'eaux pluviales) provoquant une surcharge hydraulique.

La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement permettra de faire un diagnostic global de l'assainissement sur la commune de Salornay sur Guye. Le programme de travaux sera défini en fonction des conclusions de l'étude.

Localisation :

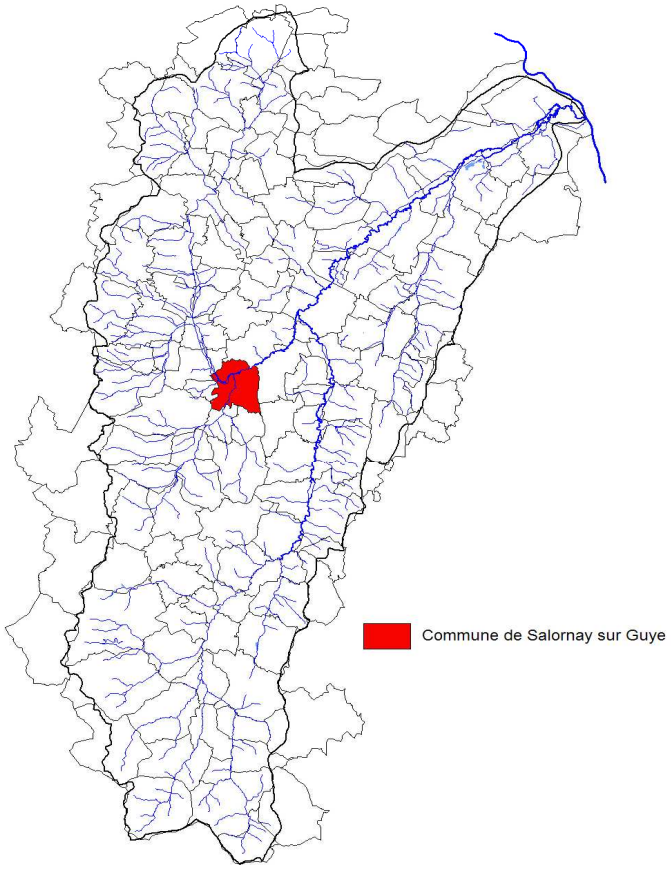

Objectifs :

1 - Elaboration d'un schéma directeur avec diagnostic des réseaux
2 - Réduction des eaux claires parasites

Conditions d'exécution :

Respect des conclusions du schéma directeur d'assainissement et de la réglementation en vigueur

Indicateurs d'efficacité :

Amélioration de la qualité des eaux
Amélioration du fonctionnement du couple réseau-station

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Schéma directeur d'assainissement		24 500	29 302
(2)			
(3)			
	TOTAL	**24 500**	**29 302**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC	CG 71				
1	2012	24 500	50%	50%	10%				
	2013								
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Commune de Salornay sur Guye

Conditions d'aides :

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau		CODE	
Thème	Assainissement domestique		A1	14
ME Sup.	Toutes		Dépt	69 71
Mesure PDM	R	Assainissement		
Cours d'eau	Tous			
Commune(s)	Toutes		2012	P1

Intitulé du projet	**Réhabilitation de l'ANC**

CONTEXTE

Description :

Les diagnostics des installations autonomes sont en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire. Les premiers résultats montrent que 30% des installations sont non conformes et présentent un impact sanitaire ou environnemental avec une réhabilitation indispensable sous 4 ans.

L'action consiste à lancer des opérations collectives de mises aux normes de ces installations.

Objectifs :

1 - Réhabilitation des installations autonomes non conformes

Conditions d'exécution :

Identification préalable des zones prioritaires sur le territoire.

Indicateurs d'efficacité :

Nombre de réhabilitations effectuées

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Animation et réhabilitation de l'ANC (sur la base de 1500 réhabilitations à 6000 € HT l'unité)		9 000 000	9 630 000
	TOTAL	**9 000 000**	**9 630 000**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement Privé		
				AERMC	CG69				
	2012	500 000		45%	30%				
	2013	2 000 000		45%	30%				
	2014	2 000 000		45%	30%				
	2015	2 000 000		45%	30%				
	2016	2 000 000		45%	30%				
	2017	500 000		45%	30%				

Maître d'ouvrage :

Communes - Communautés de communes - SPANC - Particuliers

Conditions d'aides :

Aides de l'Agence de l'Eau RMC :
Forfait global "étude et travaux" de 2600 € par installation réhabilitée
Forfait "animation et coordination" de 250 € par installation réhabilitée

Aides du Département du Rhône :
30% d'aides pour l'étude (montant plafond de l'étude 400 € TTC)
30% d'aides pour les travaux (montant plafond pour les travaux 7 500 € TTC)

VOLET A2 :

Maîtrise des pollutions d'origines agricoles et diffuses

Volet	Gestion quantitative et qualitative de l'eau			CODE	
Thème	Pollution agricole et diffuse			A2	1
ME Sup.	Grosne amont		FRDR606	Dépt	69 71
Mesure PDM	5C19	Doter les exploitations de capacité de stockage des déjections animales ainsi que de plans d'épandage			
Cours d'eau	Grosne amont et affluents				
Commune(s)					P1

Intitulé du projet	Opérations coordonnées de mise en conformité des élevages

CONTEXTE

Description :

La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et d'en maintenir la qualité dans les secteurs à forte valeur écologique. L'opération collective de mise aux normes des capacités de stockage des effluents apparaît comme une action importante du volet agricole du contrat de rivière. S'inscrivant dans le cadre du PMBE, l'opération collective suppose la réalisation de plusieurs étapes :
- étape 1 : étude préalable
- étape 2 : diagnostic et animation
- étape 3 : labellisation de l'opération
- étape 4 : réalisation des travaux
- étape 5 : suivi et évaluation

L'étude préalable a été réalisée en 2010-2011 dans le cadre du 1er PDRH par la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire. Suite à un travail exploratoire préalable, la CA 71 a mis en évidence que le taux minimum de 50 % des UGB restant à traiter ne serait très certainement pas atteint. Les exploitations qui ne sont pas aux normes aujourd'hui sont les exploitations de petite taille à la veille de la retraite, les exploitations en difficulté financière et les exploitations qui ne souhaitent pas se lancer dans ce dispositif. C'est pourquoi la CA n'a pas souhaité poursuivre la démarche en 2012. De plus, il est aujourd'hui trop tard pour bénéficier des financements dans le cadre du 1er PDRH.

La suite donnée à cette action dépendra de l'évolution de la position de la Chambre d'Agriculture et des financements possibles dans le cadre du prochain PDRH.

Afin de s'assurer de la faisabilité de l'opération (engagements des exploitants dans la démarche), il est nécessaire de prévoir un recensement complet des exploitations, de réaliser un diagnostic des sites d'exploitation et de recueillir l'adhésion des exploitants au projet d'opération coordonnée. Ensuite, le comité de pilotage se réunira afin de discuter des taux d'engagements recueillis, des impacts sur le milieu récepteur des activités d'élevages et de l'opportunité éventuelle d'aboutir à la labellisation de la démarche par l'Agence de l'eau RMC. Le comité de pilotage statuera sur le lancement ou non d'une ou plusieurs opérations collectives de mises aux normes des élevages. Après la labellisation de l'opération, les travaux de stockage seront engagés. Afin de s'assurer du bon déroulement de l'opération, un accompagnement des exploitations engagées dans la démarche (suivi de l'avancement des travaux, adaptation éventuelle des projets) est nécessaire tout au long de l'opération. Un bilan de l'opération coordonnée sera également réalisé.

Objectifs :

1 - Doter les exploitations agricoles de capacité de stockage des déjections animales
2 - Réduire la pollution des eaux

Conditions d'exécution :

Identification des agriculteurs ayant un projet de mises aux normes de leur bâtiment d'élevage et recueil des intentions d'engagement
Montage et suivi de l'opération collective

Indicateurs d'efficacité :

Nombre de participants aux réunions d'information
Nombre d'engagement dans l'opération
Nombre de dossiers montés
Nombre d'exploitations mises aux normes
Nombre d'UGB traités

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Mise en place d'une animation auprès des agriculteurs			
(2) Prédiagnostic individuel et recueil des engagements			
(3) Réalisation des travaux de mise en conformité			
(4) Suivi et bilan de l'opération			
(5)			
	TOTAL	**0**	**0**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
	2012								
	2013								
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

1,2 et 4 : Chambres d'agriculture de Saône et Loire et du Rhône
3 : Exploitants agricoles

Conditions d'aides :

Volet	Gestion quantitative et qualitative de l'eau			CODE	
Thème	**Pollution agricole et diffuse**			A2	2
ME Sup.	**Grosne amont** **Guye**		**FRDR606** **FRDR604**	**Dépt**	69 71
Mesure PDM	**5C19** **5C18**	**Doter les exploitations de capacité de stockage des déjections animales ainsi que de plans d'épandage** **Réduire les apports d'azote organique et minéraux**			
Cours d'eau	**Grosne amont et affluents - Guye et affluents**				
Commune(s)				**2013**	**P1**

Intitulé du projet	**Formation des agriculteurs à l'élaboration d'un plan d'épandage**

CONTEXTE

Description :

La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et d'en maintenir la qualité dans les secteurs à forte valeur écologique. Outre la mise en conformité des bâtiments d'élevage, cette maîtrise des déjections passe par le raisonnement des apports des effluents d'élevage et la mise en place de plan prévisonnel de fumure adaptées aux besoins des cultures.

L'action consiste à la mise en place de formation de 2 jours à destination des agriculteurs pour les aider à mettre en place un plan d'épandage.

Objectifs :

1 - S'assurer que les déjections produites sur l'exploitation sont épandues dans des conditions satisfaisantes aux principes de la fertilisation raisonnée

Conditions d'exécution :

Reprise du dossier cartographique de l'exploitation s'il existe
Réalisation d'un plan prévisionnel de fumure
Suivi annuel des pratiques de fertilisation

Indicateurs d'efficacité :

Nombre d'agriculteurs formés
Nombre de plans d'épandage réalisés

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Formation (5 formations de 2 jours + 1 journée de préparation par formation)		7 500	8 970
(2)			
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**7 500**	**8 970**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
	2012								
1	2013	3 000							
1	2014	1 500							
1	2015	1 500							
1	2016	1 500							
	2017								

Maître d'ouvrage :

Chambres d'agriculture 71 et 69

Conditions d'aides :

Volet	Gestion quantitative et qualitative de l'eau		CODE	
Thème	Pollution agricole et diffuse		A2	3
ME Sup.	La Noue des Moines La Grosne aval Le Grison Le Glandon Le Petit Grison Le Besançon	FRDR10249 FRDR602 FRDR603 FRDR10902 FRDR10810 FRDR10653	Dépt	71
Mesure PDM	5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)		
Cours d'eau	Idem Masses d'eau			
Commune(s)			2013	P1

Intitulé du projet	Journée d'échange sur la mise en place de CIPAN

CONTEXTE

Description :

La période hivernale durant laquelle les sols agricoles ne sont pas couverts peut entraîner de l'érosion associée à des lessivages plus ou moins importants notamment des nitrates. La mise en place d'interculture permet de limiter ces phénomènes, de restituer à la culture suivante les éléments nutritifs assimilés par le couvert végétal (azote, phosphore, potasse et autres minéraux) tout en assurant un maintien de la biodiversité (pollinisateurs, faune sauvage, activité microbienne du sol accrue).

L'action consiste à encourager la mise en place de CIPAN en organisant une journée d'échanges entre agriculteurs pour faire partager leur expérience. L'action se déroulera en plusieurs phases :
- identification des agriculteurs mettant en place des intercultures sur leur(s) parcelle(s) et prêts à informer les autres exploitants ;
- prise de contact avec les agriculteurs novices et appuis techniques ;
- diffusion de cette pratique : visites de parcelles, échanges, intérêts techniques...

Localisation :

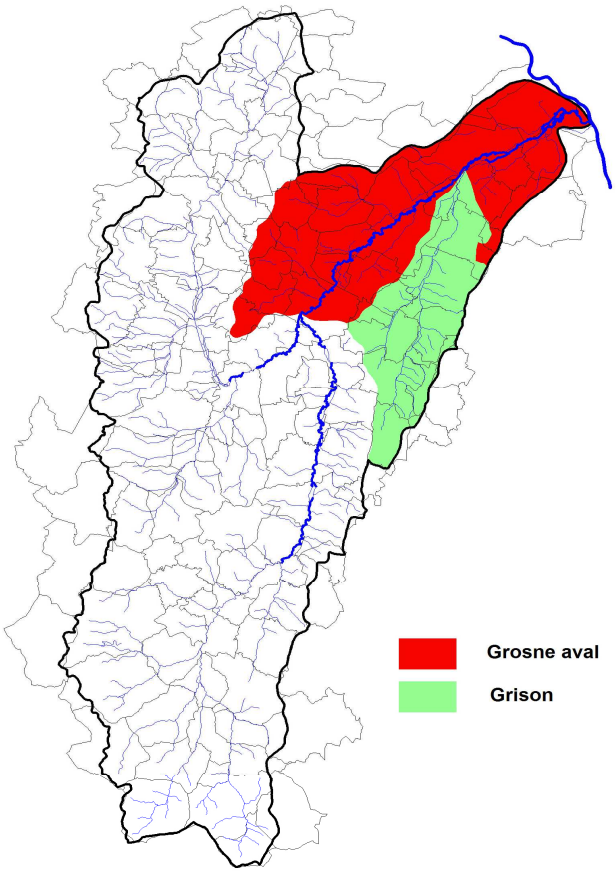

Objectifs :

1 - Développer la mise en place d'intercultures en s'appuyant sur l'expérience des agriculteurs ayant déjà engagé cette démarche

Conditions d'exécution :

Indicateurs d'efficacité :

Nombre de participants
Surface plantée en CIPAN

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Animation préalable		4 000	4 784
(2) Journée d'échanges		1 000	1 196
(3)			
(4)			
	TOTAL	**5 000**	**5 980**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
	2012								
1,2	2013	5 000							
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Chambre d'agriculture de Saône et Loire

Conditions d'aides :

Volet	Gestion quantitative et qualitative de l'eau		CODE	
Thème	Pollution agricole et diffuse		A2	4
ME Sup.	La Grosne aval La Noue des Moines Le Petit Grison	FRDR602 FRDR10249 FRDR10810	Dépt	71
Mesure PDM	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes		
Cours d'eau	Idem Masses d'eau			
Commune(s)			2012	P1

Intitulé du projet	Reconversion des cultures en prairies

CONTEXTE

Description :

Dans le cadre du nouveau SDAGE 2010-2015, une mesure destinée à limiter les intrants au niveau des parcelles agricoles sur la partie aval du bassin versant de la Grosne (secteur du bassin où les surfaces cultivées sont les plus importantes) a été identifiée, afin de lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques et de limiter la pollution par les pesticides.
Le site Natura 2000 "prairies et fôrets inondables du val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne" englobe la basse vallée de la Grosne de Messey sur Grosne à Marnay. Dans le cadre du dispositif agrienvironnemental, des dossiers individuels "MAE Conversion des cultures en prairies" peuvent être déposées par les exploitants agricoles afin de répondre à cette action.

Localisation :

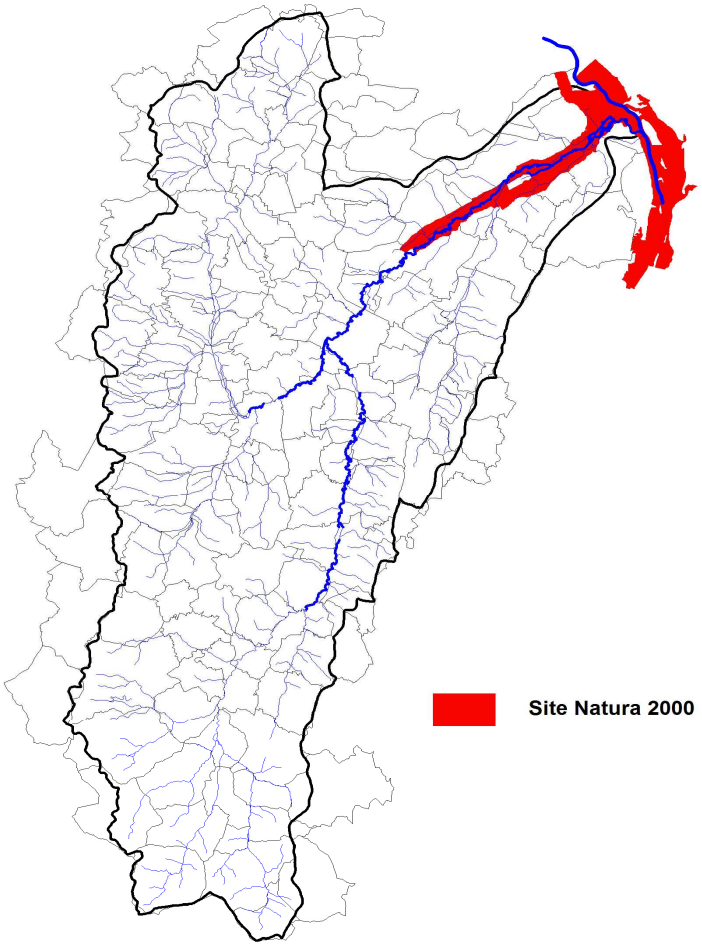

Objectifs :

1 - Favoriser la reconversion des cultures de la basse vallée en prairies
2 - Permettre une reconquête de la biodiversité sur ces parcelles et une meilleure prise en compte de la ressource en eau
3 - Limiter les intrants

Conditions d'exécution :

Indicateurs d'efficacité :

Nombre d'hectare de cultures convertis en prairies

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)	Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Réalisation d'un diagnostic d'exploitation, sensibilisation à la conversion		
(2) Appui technique et dépôt du dossier individuel de la MAE		
(3) Suivi des parcelles converties		
(4)		
(5)		
TOTAL	**0**	**0**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière							
	2012		Action prise en charge dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 "prairies et forêts inondables du val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne"							
	2013									
	2014									
	2015									
	2016									
	2017									

Maître d'ouvrage :

EPTB Saône et Doubs

Conditions d'aides :

Volet	Gestion quantitative et qualitative de l'eau		CODE	
Thème	**Pollution agricole et diffuse**		A2	5
ME Sup.	**La Grosne moyenne** **Le Grison** **La Guye** **La Nourue** **La Goutteuse**	**FRDR605** **FRDR603** **FRDR604** **FRDR11838** **FRDR11508**	**Dépt**	71
Mesure PDM				
Cours d'eau	**Idem Masses d'eau**			
Commune(s)			**2012**	**P1**

Intitulé du projet	**Formation "Certiphyto"**

CONTEXTE

Description :

Le plan Ecophyto mis en place par le ministère de l'agriculture et de la pêche à la suite du Grenelle de l'environnement vise à réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires en agriculture à l'horizon 2018. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies. Le Grenelle de l'environnement a fait émerger, avec les agriculteurs qui sont les premiers exposés aux risques induits par l'application de produits phytosanitaires, un consensus sur la nécessité d'une politique ambitieuse de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Pour atteindre cet objectif, différentes actions sont prévues, dont le développement de la recherche, la mise en place d'un dispositif d'avertissement agricole et le renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs de la chaîne par un permis d'achat.
La Chambre d'agriculture de Saône et Loire souhaite s'investir autour de deux axes : la formation et le conseil d'une part, l'acquisition de matériel alternatif d'autre part.

L'action consiste à sensibiliser les viticulteurs à l'utilisation des produits phytosanitaires par la mise en place de formation "Certiphyto" sur 2 jours. C'est un certificat pour toutes les personnes qui ont une activité qui touche à l'utilisation, à la vente ou au conseil en matière de produits phytosanitaires. Pour l'agriculteur, c'est un permis d'acheter et d'utiliser des produits phytosanitaires. Il sera obligatoire à l'horizon 2015.

Localisation :

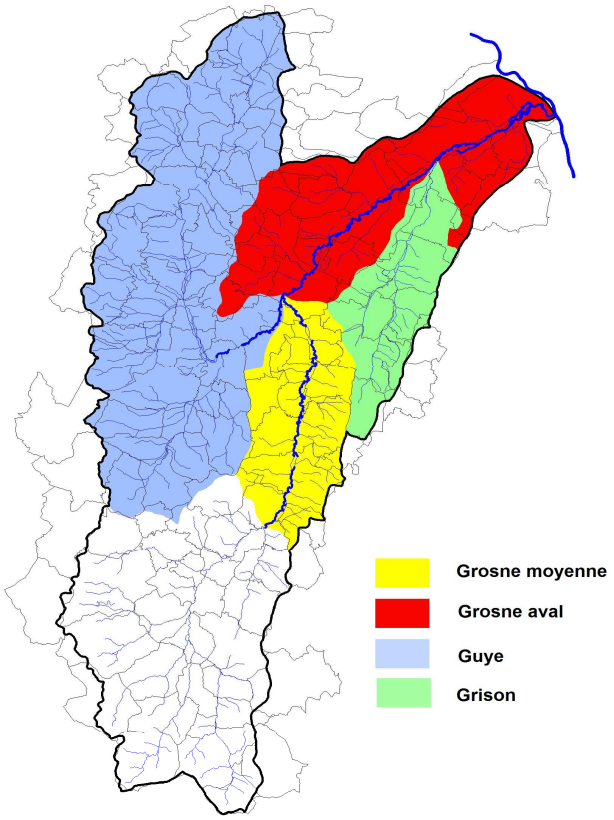

Objectifs :

1 - Sensibiliser les viticulteurs à l'utilisation des produits phytosanitaires et notamment aux risques environnementaux et sanitaires
2 - Réduire la consommation de produits phytosanitaires
3 - Diminuer la concentration et le nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

Conditions d'exécution :

Indicateurs d'efficacité :

Nombre de viticulteurs formés

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Formation (5 formations de 2 jours + 1 journée de préparation par formation)		7 500	8 970
(2)			
(3)			
(4)			
	TOTAL	**7 500**	**8 970**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
							VIVEA		
1	2012	1 500							
1	2013	1 500							
1	2014	1 500							
1	2015	1 500							
1	2016	1 500							
	2017								

Maître d'ouvrage :

Chambre d'agriculture de Saône et Loire

Conditions d'aides :

Volet	Gestion quantitative et qualitative de l'eau		CODE	
Thème	**Pollution agricole et diffuse**		A2	6
ME Sup.	**La Grosne moyenne** **Le Grison** **La Guye** **La Nourue** **La Goutteuse**	**FRDR605** **FRDR603** **FRDR604** **FRDR11838** **FRDR11508**	**Dépt**	71
Mesure PDM				
Cours d'eau	**Idem Masses d'eau**			
Commune(s)			**2013**	**P1**

Intitulé du projet	**Achat de matériel alternatif**

CONTEXTE

Description :

Le plan Ecophyto mis en place par le ministère de l'agriculture et de la pêche à la suite du Grenelle de l'environnement vise à réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires en agriculture à l'horizon 2018. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies. Le Grenelle de l'environnement a fait émerger, avec les agriculteurs qui sont les premiers exposés aux risques induits par l'application de produits phytosanitaires, un consensus sur la nécessité d'une politique ambitieuse de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Pour atteindre cet objectif, différentes actions sont prévues, dont le développement de la recherche, la mise en place d'un dispositif d'avertissement agricole et le renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs de la chaîne par un permis d'achat.
La Chambre d'agriculture de Saône et Loire souhaite s'investir autour de deux axes : la formation et le conseil d'une part, l'acquisition de matériel alternatif d'autre part.
L'action consiste à identifier les investissements éligibles répondant aux enjeux de réduction des pollutions par les phytosanitaires. L'action se décompose en deux phases :
- organisation de journées d'échanges entre agriculteurs pour promouvoir les techniques alternatives ou utilisant moins de produits phytosanitaires avec démonstration sur le terrain ;
- investissement par les exploitants dans du matériel alternatif.

Localisation :

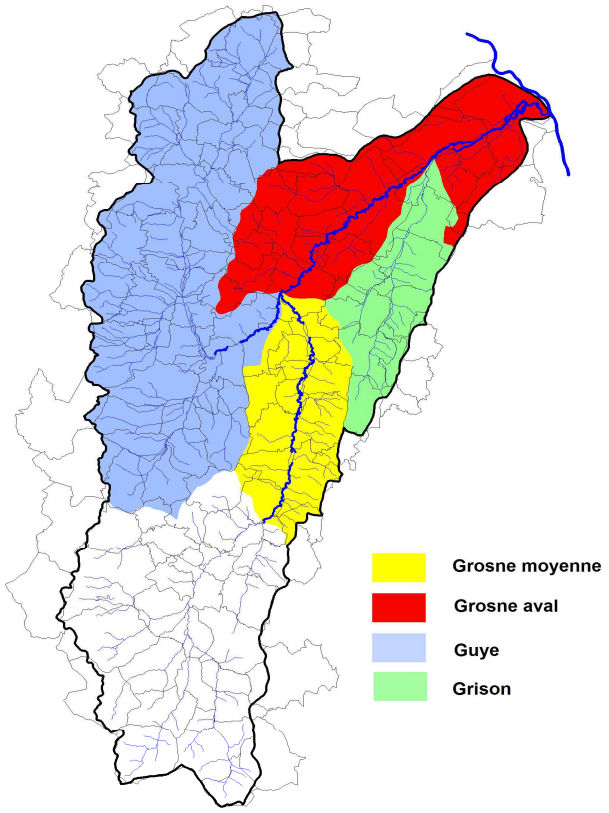

Objectifs :

1 - Sensibiliser les viticulteurs sur les techniques alternatives ou utilisant moins de produits phytosanitaires
2 - Réduire la consommation de produits phytosanitaires
3 - Diminuer la concentration et le nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

Conditions d'exécution :

Indicateurs d'efficacité :

Nombre de participants aux journées d'échanges
Nombre d'acquisition de matériel alternatif

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1)	Organisation de journées d'échanges (2 journées d'échanges + 4 jours de préparation)	3 000	3 588
(2)	Acquisition de matériel alternatif	30 000	35 880
(3)			
(4)			
	TOTAL	**33 000**	**39 468**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				FEADER					
	2012								
1	2013	3 000							
2	2014	10 000		40%					
2	2015	10 000		40%					
2	2016	10 000		40%					
	2017								

Maître d'ouvrage :

1/ Chambre d'agriculture 71 **2/Exploitants agricoles**

Conditions d'aides :

Volet	Gestion quantitative et qualitative de l'eau		CODE	
Thème	**Pollution agricole et diffuse**		A2	7
ME Sup.	**La Grosne moyenne** **Le Grison** **La Guye** **La Nourue** **La Goutteuse**	**FRDR605** **FRDR603** **FRDR604** **FRDR11838** **FRDR11508**	**Dépt**	71
Mesure PDM				
Cours d'eau	**Idem Masses d'eau**			
Commune(s)			**2013**	**P1**

Intitulé du projet	**Aménagement d'aires collectives sécurisées de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs**

CONTEXTE

Description :

Le bassin versant de la Grosne est soumis à des pressions fortes concernant les produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir une origine non agricole et agricole. Ainsi, différentes molécules utilisées en agriculture sont présentes dans les cours d'eau. S'ajoute à ce constat, celui que certains agriculteurs ne disposent pas d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs sécurisées, ceci engendrant des risques de pollution ponctuelle liés à la manipulation des produits au droit du siège d'exploitation. Il paraît ainsi très important d'essayer de limiter les risques de pollutions ponctuelles liés à la manipulation des produits au droit des cours de ferme.
L'action consiste :
- à réaliser une étude préalable pour évaluer la faisabilité technico-économique du projet sur chaque sous bassin versant (Grosne moyenne, Grosne aval, Guye et Grison) : mobilisation des acteurs locaux, enquêtes auprès des utilisateurs potentiels, élaboration d'un avant projet, validation de l'avant projet avec les acteurs, consultations des acteurs pour l'adhésion à la démarche ;
- à aménager des aires collectives de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs selon les préconisations de l'étude.

Localisation :

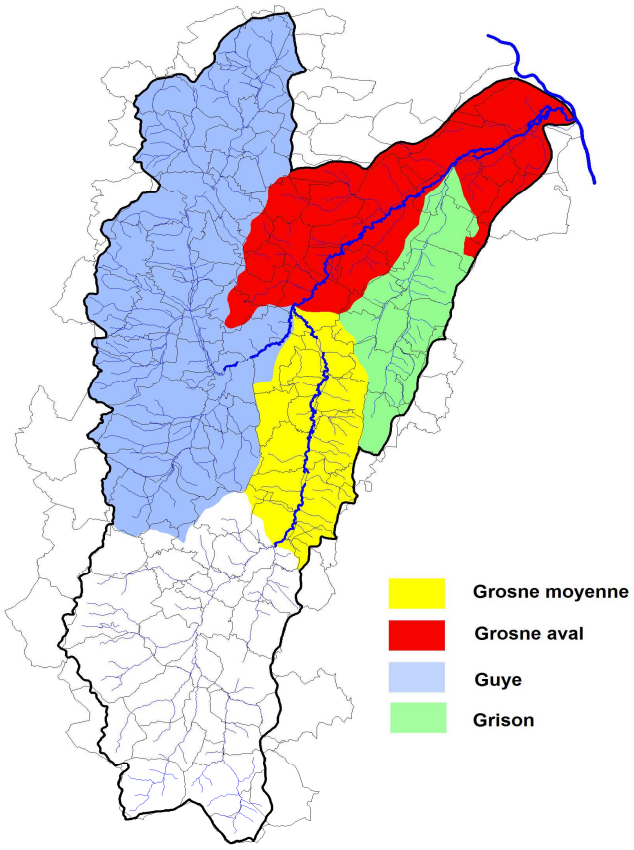

Objectifs :

1 - Créer des aires collectives de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs de produits phytosanitaires

Conditions d'exécution :

Indicateurs d'efficacité :

Nombre d'agriculteurs utilisant les aires de remplissage et de lavage

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1)	Etude préalable	5 000	5 980
(2)	Aménagement d'aires collectives (sur la base de 3)	45 000	53 820
(3)			
(4)			
	TOTAL	**50 000**	**59 800**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC	FEADER				
	2012								
1	2013	5 000		50%					
2	2014	30 000		50%	25%				
2	2015	15 000		50%	25%				
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

1/ Chambre d'agriculture 71 **2/ Exploitants agricoles**

Conditions d'aides :

Volet	Gestion quantitative et qualitative de l'eau		CODE	
Thème	**Pollution agricole et diffuse**		A2	8
ME Sup.	**Toutes**		**Dépt**	69 71
Mesure PDM				
Cours d'eau	**Tous**			
Commune(s)	**Toutes**		**2013**	**P1**

Intitulé du projet	**Sensibilisation des communes aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires**

CONTEXTE

Description :

Le bassin versant de la Grosne est soumis à des pressions fortes concernant l'usage des produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir une origine agricole, mais également une origine non agricole. Parmi les utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles, cinq groupes ont été identifiés :
- les agents des collectivités en charge de l'entretien des espaces verts,
- les services chargés de l'entretien des abords des routes,
- les services chargés de l'entretien des voies ferrées,
- les entreprises,
- les particuliers.

Plusieurs éléments ont été mis en avant comme le manque de formation des élus et des agents en charge des traitements, le faible niveau d'équipement et l'utilisation par les communes de produits phytosanitaires que l'on retrouve dans les eaux superficielles du bassin versant (glyphosate, aminotriazole, diuron).
Il apparait prioritaire d'essayer de limiter les risques de pollution des eaux par des produits phytosanitaires en sensibilisant les agents des collectivités et les élus aux risques liés à l'utilisation des pesticides et en les incitant à diminuer voire supprimer leur utilisation.

L'action comprend :
- la réalisation d'une étude sur les pratiques de désherbage des communes du bassin versant sur la base de questionnaires et entretiens
- l'édition d'une plaquette générale expliquant les risques humains et environnementaux liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, ainsi qu'un bref rappel de la réglementation en vigueur. Cette plaquette sera éditée en 150 exemplaires.

Objectifs :

1 - Diminuer la consommation de produits phytosanitaires
2 - Diminuer la concentrattion et le nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

Conditions d'exécution :

Indicateurs d'efficacité :

Nombre de plaquettes diffusées
Diminution des quantités de pesticides utilisées
Diminution de la concentration et du nombre de phytosanitaires dans les eaux superficielles

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Etude des pratiques des communes		7 000	8 372
(2) Réalisation, édition et diffusion d'une plaquette (150 exemplaires)		4 500	5 382
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**11 500**	**13 754**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC	CRB				
	2012								
1	2013	11 500		50%	30%				
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

EPTB Saône et Doubs

Conditions d'aides :

Volet	Gestion quantitative et qualitative de l'eau		CODE	
Thème	**Pollution agricole et diffuse**		A2	9
ME Sup.	**Toutes**		**Dépt**	69 71
Mesure PDM				
Cours d'eau	**Tous**			
Commune(s)	**Toutes**		**2014**	**P1**

Intitulé du projet	**Mise en place de plans de désherbage communaux**

CONTEXTE

Description :

Le bassin versant de la Grosne est soumis à des pressions fortes concernant l'usage des produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir une origine agricole, mais également une origine non agricole. Parmi les utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles, cinq groupes ont été identifiés :
- les agents des collectivités en charge de l'entretien des espaces verts,
- les services chargés de l'entretien des abords des routes,
- les services chargés de l'entretien des voies ferrées,
- les entreprises,
- les particuliers.

Plusieurs éléments ont été mis en avant comme le manque de formation des élus et des agents en charge des traitements, le faible niveau d'équipement et l'utilisation par les communes de produits phytosanitaires que l'on retrouve dans les eaux superficielles du bassin versant (glyphosate, aminotriazole, diuron).
Il apparait prioritaire d'essayer de limiter les risques de pollution des eaux par des produits phytosanitaires en sensibilisant les agents des collectivités et les élus aux risques liés à l'utilisation des pesticides et en les incitant à diminuer voire supprimer leur utilisation.

L'action comprend :
- l'animation préalable auprès des communes pour inciter à la réalisation d'un plan de desherbage
- la réalisation et la mise en place d'un plan de désherbage communal sur 10 sites pilotes
- une journée de retour d'expérience commune aux différentes collectivités engagées dans un plan de désherbage, qui aura lieu deux ans après la mise en place du plan de désherbage. Cette journée permettra un partage d'expériences entre les communes engagées dans un plan de désherbage et pourra ainsi permettre d'inviter les autres communes du bassin versant afin de les inciter à s'y engager.

Objectifs :

1 - Inciter les collectivités à la mise en place de 10 plans de desherbage
2 - Diminuer la consommation de produits phytosanitaires
3 - Diminuer la concentration et le nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

Conditions d'exécution :

Indicateurs d'efficacité :

Nombre de plans de désherbage réalisés
Diminution des quantités de pesticides utilisées
Nombre de participants lors de la journée de retour d'expérience

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) 10 plans de désherbage		25 000	29 900
(2) Journée de retour d'expérience		1 000	1 196
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**26 000**	**31 096**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC	CRB				
	2012								
	2013								
1	2014	25 000	20%	50%	30%				
	2015								
2	2016	1 000	20%	50%	30%				
	2017								

Maître d'ouvrage :

1/ Collectivités 2/ EPTB Saône et Doubs

Conditions d'aides :

Volet	Gestion quantitative et qualitative de l'eau		CODE	
Thème	**Pollution agricole et diffuse**		A2	10
ME Sup.	**Toutes**		**Dépt**	69 71
Mesure PDM				
Cours d'eau	**Tous**			
Commune(s)	**Toutes**		**2014**	**P1**

Intitulé du projet	**Achat de matériel de désherbage alternatif**

CONTEXTE

Description :

Le bassin versant de la Grosne est soumis à des pressions fortes concernant l'usage des produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir une origine agricole, mais également une origine non agricole. Parmi les utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles, cinq groupes ont été identifiés :
- les agents des collectivités en charge de l'entretien des espaces verts,
- les services chargés de l'entretien des abords des routes,
- les services chargés de l'entretien des voies ferrées,
- les entreprises,
- les particuliers.

Plusieurs éléments ont été mis en avant comme le manque de formation des élus et des agents en charge des traitements, le faible niveau d'équipement et l'utilisation par les communes de produits phytosanitaires que l'on retrouve dans les eaux superficielles du bassin versant (glyphosate, aminotriazole, diuron).
Il apparait prioritaire d'essayer de limiter les risques de pollution des eaux par des produits phytosanitaires en sensibilisant les agents des collectivités et les élus aux risques liés à l'utilisation des pesticides et en les incitant à diminuer voire supprimer leur utilisation.

L'action consiste à aider les communes à investir dans l'achat de matériel de désherbage alternatif : désherbeurs mécaniques, désherbeurs thermiques. Cette action pourra être un prolongement des plans de désherbage communaux pour les communes qui s'y seront engagées.

Objectifs :

1 - Diminuer la consommation de produits phytosanitaires
3 - Diminuer la concentration et le nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

Conditions d'exécution :

Indicateurs d'efficacité :

Nombre de communes investissant sur du matériel de désherbage alternatif
Diminution des quantités de pesticides utilisées

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Achat de matériel alternatif		10 000	11 960
(2)			
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**10 000**	**11 960**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement Privé		
				AERMC	CRB				
	2012								
	2013								
1	2014	5 000	20%	50%	30%				
1	2015	5 000	20%	50%	30%				
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

Collectivités

Conditions d'aides :

L'Agence de l'eau financera l'acquisition de matériel qu'après l'élaboration d'un plan d'épandage.

Volet	Gestion quantitative et qualitative de l'eau		CODE	
Thème	**Pollution agricole et diffuse**		A2	11
ME Sup.	**Toutes**		**Dépt**	69 71
Mesure PDM				
Cours d'eau	**Tous**			
Commune(s)	**Toutes**		**2013**	**P1**

Intitulé du projet	**Sensibilisation des particuliers sur l'utilisation des produits phytosanitaires**

CONTEXTE

Description :

Le bassin versant de la Grosne est soumis à des pressions fortes concernant l'usage des produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir une origine agricole, mais également une origine non agricole. Parmi les utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles, cinq groupes ont été identifiés :
- les agents des collectivités en charge de l'entretien des espaces verts,
- les services chargés de l'entretien des abords des routes,
- les services chargés de l'entretien des voies ferrées,
- les entreprises,
- les particuliers.

L'utilisation des pesticides par les particuliers est très difficile à cerner. Cependant, elle a très certainement un poids dans la pollution des eaux superficielles du bassin versant.

L'action consistera en la rédaction d'une plaquette "grand public" détaillant les éléments suivants :
- les bonnes pratiques lors de la manipulation des produits phytosanitaires ;
- les endroits vulnérables à ne pas traiter (bordures de fossés, de cours d'eau) ;
- des informations sur les caractéristiques des principaux produits utilisés par les particuliers et notamment leur dangerosité environnementale et sanitaire ;
- les moyens d'entretenir son jardin autrement qu'avec des produits phytosanitaires.

La plaquette sera diffusée le plus largement possible par le biais des mairies, écoles, bulletins municipaux.

Objectifs :

1 - Diminuer la consommation de produits phytosanitaires
3 - Diminuer la concentration et le nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

Conditions d'exécution :

Indicateurs d'efficacité :

Nombre de plaquettes distribuées
Diminution des quantités de pesticides utilisées

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Réalisation, édition, diffusion d'un plaquette (8000 exemplaires)		5 000	5 980
(2)			
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**5 000**	**5 980**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
				AERMC	CRB				
	2012								
1	2013	5 000	50%	50%	30%				
	2014								
	2015								
	2016								
	2017								

Maître d'ouvrage :

EPTB Saône et Doubs

Conditions d'aides :

VOLET A3 :

Maîtrise des pollutions industrielles et autres

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Pollution industrielle et autres			A3	1
ME Sup.	La Grosne amont		FRDR606	Dépt	69 71
Mesure PDM	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé			
Cours d'eau	La Grosne et la Grosne Occidentale				
Commune(s)	Monsols et Trambly			2013	P1

Intitulé du projet	Suivi et réduction des rejets agroalimentaires

CONTEXTE

Description :

Sur le bassin versant de la Grosne, deux entreprises agroalimentaires sont soumises à autorisation : l'entreprise CORICO à Monsols (69) et l'entreprise PALMID'OR à Trambly (71).
Les effluents de CORICO sont traités conjointement avec les eaux usées domestiques du bourg de Monsols par une station d'épuration de 21000 EH de type boues activées avec aération prolongée.
PALMID'OR dispose d'une station industrielle de 6660EH de type boues activées avec aération prolongée.

Il est proposé de mettre en place un suivi de l'impact de ces deux industries sur le cours d'eau et de mettre en place si besoin un traitement plus poussé des rejets.

Localisation :

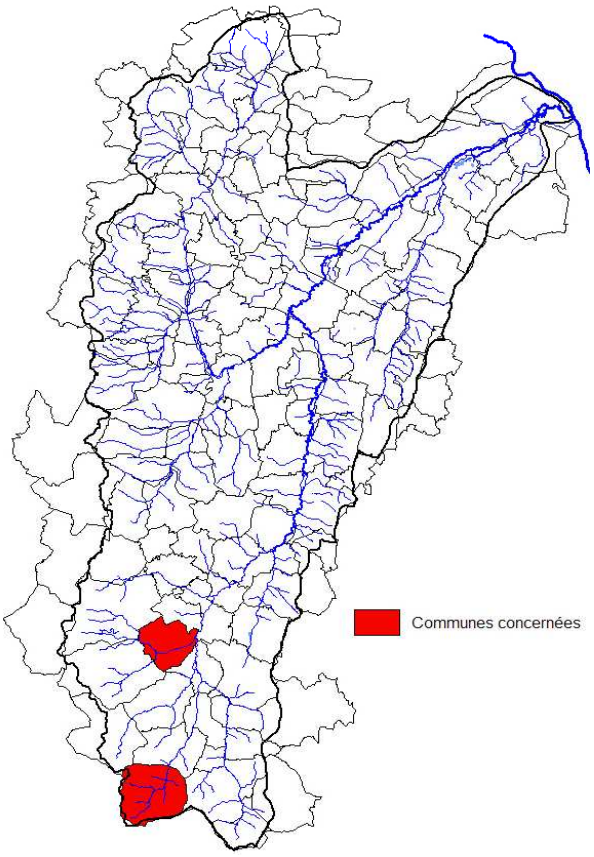

Objectifs :

1 - Suivre l'impact des rejets agroalimentaires
2 - Mettre en place des traitements plus poussés
3 - Réduire l'impact sur le milieu naturel des rejets agroalimentaires

Conditions d'exécution :

Indicateurs d'efficacité :

Amélioration de la qualité des eaux

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1)	Mise en place d'un suivi sur 4 stations pendant 4 campagnes sur 3 ans : débit, physico-chimie classique, IBGN et IBD	21 000	25 116
(2)	Mise en place de traitements plus poussés		
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**21 000**	**25 116**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière							
			M.O.	AERMC						
	2012									
1	2013	7 000		50%						
1	2014	7 000		50%						
1	2015	7 000		50%						
	2016									
	2017									

Maître d'ouvrage :

1 : EPTB Saône et Doubs - 2 : Entreprises concernées

Conditions d'aides :

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau		CODE	
Thème	Pollution industrielle et autres		A3	2
ME Sup.	Grosne aval	FRDR602	Dépt	71
Mesure PDM				
Cours d'eau	La Grosne			
Commune(s)	Varennes le Grand		2012	P1

Intitulé du projet	Dépollution du site orphelin de THEMEROIL

CONTEXTE

Description :

Des huiles noires usagées et des solvants chlorés ont été régénérés par l'entreprise THEMEROIL respectivement jusqu'en 1987 et 1988. Ces activités passées sont à l'origine de la pollution du site de l'entreprise par des PCB et également de la nappe d'eau souterraine située dans la formation de Saint Cosme par des solvants chlorés. A ce jour, il n'y a pas de données sur la pollution éventuelle des alluvions de la Grosne. Cependant, les graviers de Saint Cosme se déversent par un mécanisme inconnu dans les alluvions de la Grosne. Le panache de pollution pourrait donc un jour rejoindre la nappe de la Grosne, exploitée pour la production d'eau potable.
Par jugement du tribunal de commerce de Chalon sur Saône en date du 28 avril 2011, l'entreprise THEMEROIL a été mise en liquidation judiciaire. Depuis le 30 juin 2011, plus aucune activité n'est exercée sur le site de THEMEROIL. Le 21 octobre 2011, Monsieur le Préfet de Saône et Loire a pris un arrêté d'exécution d'office des travaux suivants :
- entretien régulier du seuil métallique disposé dans le fossé captant les eaux en provenance du site ;
- enlèvement et traitement des déchets conditionnés présents sur le site ;
- dimensionnement technique de l'opération de dépollution des eaux souterraines ;
- dépollution de la nappe de Saint Cosme, intégrant le traitement des sources sol éventuellement encore actives sur le site.

L'ADEME est chargée d'exécuter, ou de faire exécuter, les évaluations et les travaux nécessaires.

Localisation :

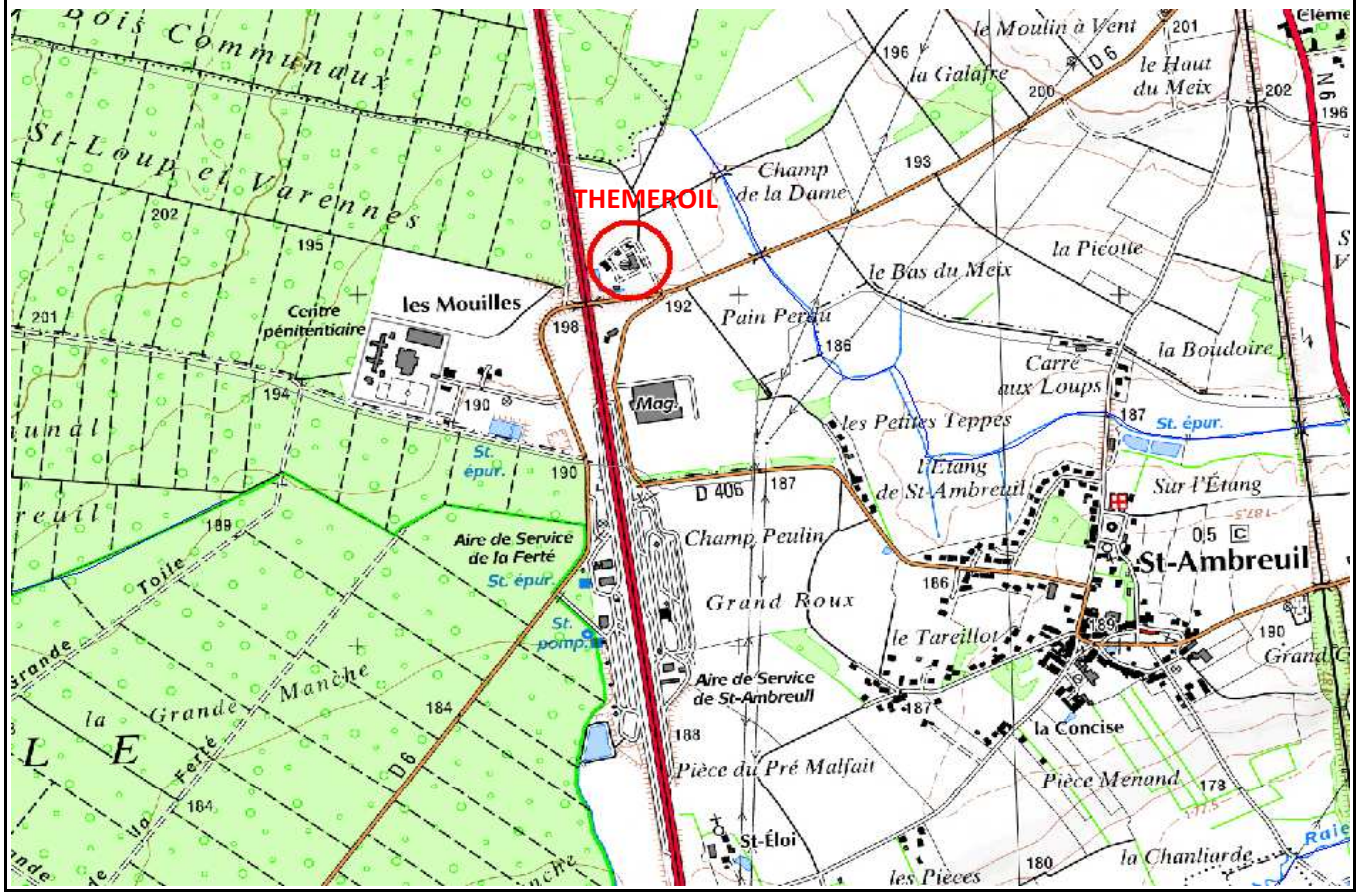

Objectifs :

1 - Stopper l'évolution du panache de pollution
2 - Dépolluer le site de l'entreprise
3 - Dépolluer la nappe de Saint Cosme

Conditions d'exécution :

Indicateurs d'efficacité :

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1)	Entretien régulier du seuil		
(2)	Enlèvement et traitement des déchets	1 100 000	1 315 600
(3)	Dimensionnement technique de l'opération de dépollution		
(4)	Dépollution de la nappe de Saint Cosme	1 900 000	2 272 400
(5)			
	TOTAL	**3 000 000**	**3 588 000**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	Financement public			Financement privé		
1-3	2012-2014	1 100 000	100%						
4	2013-2016	1 900 000	100%						

Maître d'ouvrage :

ADEME

Conditions d'aides :

Volet	Réduction des sources de pollution et amélioration de la qualité des eaux		CODE	
Thème	Pollution industrielle et autres		A3	3
ME / TPCE	Rigoulots	FRDR10597	Dépt	71
Mesure PDM				
Cours d'eau	Ruisseau des Rigoulots			
Commune(s)	Vaux en Pré		2012	P1

Intitulé du projet	Réhabilitation de la décharge de Vaux en Pré

CONTEXTE

Description :

La commune de Vaux en Pré compte 104 habitants principalement regroupés dans le Bourg. Le ruisseau des Rigoulots traverse le Bourg.
L'ancienne décharge communale, fermée depuis 25 ans, se situe à proximité immédiate du ruisseau des Rigoulots. Des ordures ménagères ont été entreposées sur ce site jusque dans les années 70, mais aussi du verre, des papiers-cartons, du plastique, de la ferraille et des déblais ou gravats. Lors de crues, des déchets sont emportés dans le ruisseau. La commune a pour projet de réhabiliter le site.
Une étude est en cours pour définir les travaux à entreprendre pour réhabiliter le site.

Localisation :

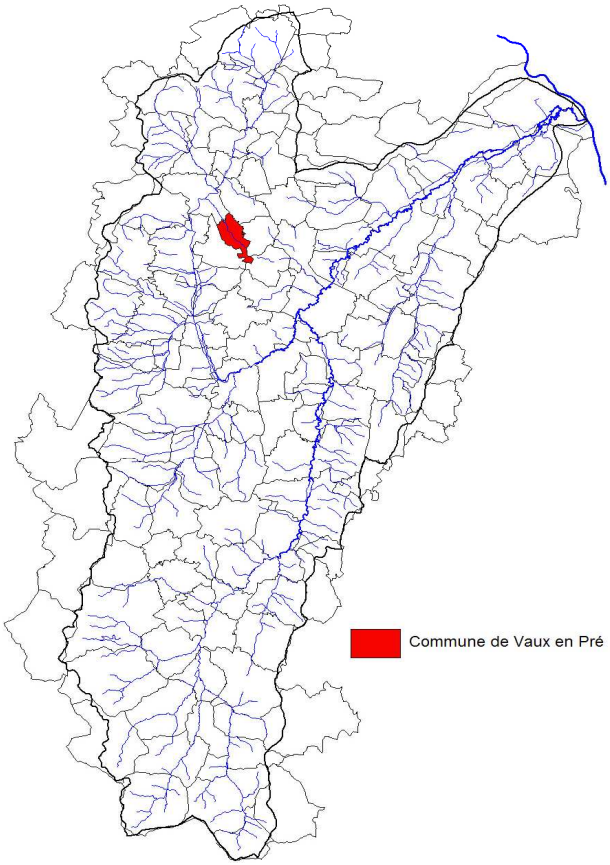

Objectifs :

1 - Améliorer la qualité des eaux du ruisseau des Rigoulots
2 - Réhabiliter le site de l'ancienne décharge communale

Conditions d'exécution :

Suivre les conclusions et recommandations de l'étude préalable

Indicateurs d'efficacité :

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)	Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Travaux de réhabilitation		
(2)		
(3)		
(4)		
(5)		
TOTAL	**0**	**0**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière							
			M.O.	AERMC	CG71	ADEME				
1	2012		50%		20%	30%				
	2013									
	2014									
	2015									
	2016									
	2017									

Maître d'ouvrage :

Commune de Vaux en Pré

Conditions d'aides :

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau		CODE	
Thème	Pollution industrielle et autres		A3	4
ME Sup.	Grosne moyenne	FRDR605	Dépt	71
Mesure PDM				
Cours d'eau	La Grosne			
Commune(s)			2013	P2

Intitulé du projet	Suivi et réduction des rejets de titane

CONTEXTE

Description :

L'étude de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Grosne (Groupe IPL, 2010) a rélévée la présence de quantité importante de titane dans les sédiments de la Grosne à Malay : 350 mg/kg de matières sèches.
Il est proposé de réaliser une étude afin de rechercher l'origine du titane dans la Grosne à Malay et de proposer des actions à engager avec la ou les entreprises à l'origine des rejets de titane.

Localisation :

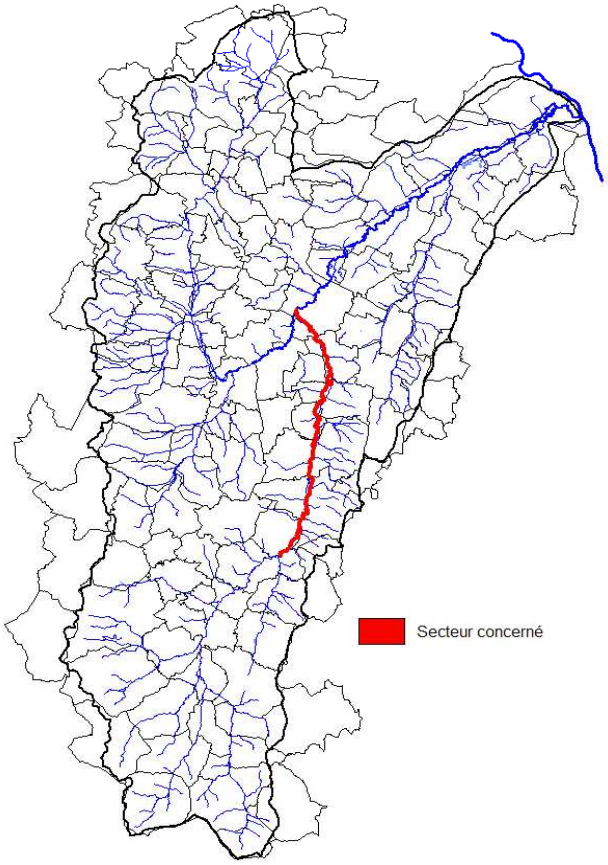

Objectifs :

1 - Identifier l'origine du titane présent dans la Grosne
2 - Réduire les rejets de titane

Conditions d'exécution :

Indicateurs d'efficacité :

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Etude (analyses du titane dans l'eau et les sédiments sur 4 stations)		2 000	2 392
(2) Mise en place de traitements plus poussés			
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**2 000**	**2 392**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière							
			M.O.	AERMC						
	2012									
1	2013	2000		50%						
	2014									
	2015									
	2016									
	2017									

Maître d'ouvrage :

1 : EPTB Saône et Doubs - 2 : Entreprises concernées

Conditions d'aides :

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau		CODE	
Thème	Pollution industrielle et autres		A3	5
ME Sup.	Toutes		Dépt	71
Mesure PDM				
Cours d'eau	Tous			
Commune(s)	Toutes		2012	P2

Intitulé du projet	Suivi et réduction des rejets de HAP

CONTEXTE

Description :

L'étude de la qualité des eaux superficielles (Groupe IPL, 2010) montre la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans l'eau et les sédiments de plusieurs cours d'eau du bassin versant de la Grosne. Ces HAP sont quantifiés à des teneurs importantes et sont responsables de la non atteinte du bon état chimique des masses d'eau correspondantes.
Cette problématique ne se limite pas au bassin versant de la Grosne, mais est d'envergure régionale voire nationale. Par conséquent, une réflexion a grande échelle doit être menée.

Objectifs :

1 - Amélioration de la qualité des eaux superficielles

Conditions d'exécution :

Indicateurs d'efficacité :

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1)			
	TOTAL	0	0

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière							
			M.O.	AERMC	CG71					
	2012									
	2013									
	2014									
	2015									
	2016									
	2017									

Maître d'ouvrage :

Conditions d'aides :

VOLET A4 :

Gestion de la ressource en eau

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Gestion de la ressource en eau			A4	1
ME / TPCE	Alluvions de la Grosne		FR_DO_305	Dépt	71
Mesure PDM	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation			
Cours d'eau					
Commune(s)				2012	P1

Intitulé du projet	Réduction des pertes d'eau et amélioration de la potabilité de l'eau du SIE de la région de Sennecey

CONTEXTE

Description :

Les eaux distribuées par le syndicat des eaux de la région de Sennecey proviennent essentiellement de captages situés sur la commune de Laives (captages prioritaires, captages Grenelle). Depuis plus de 10 ans, les eaux distribuées sont non conformes à cause de la présence d'atrazine et de ses dérivés. Il n'y a pas de perspective d'amélioration à court terme. Pour être en accord avec la réglementation, la mise en place d'un traitement (charbon actif) s'est révélé nécessaire. Cette station est en service depuis la fin de l'année 2011. Cette opération doit être couplée avec un programme d'action visant à limiter l'impact des activités anthropiques sur la ressource en eau.
Le schéma directeur d'alimentation en eau potable a montré que les puits sont exploités à leur maximum. Pour palier à la demande, le syndicat des eaux est obligé d'utiliser un puits en mauvais état.
Le rendement des réseaux est très mauvais (50%).

Localisation :

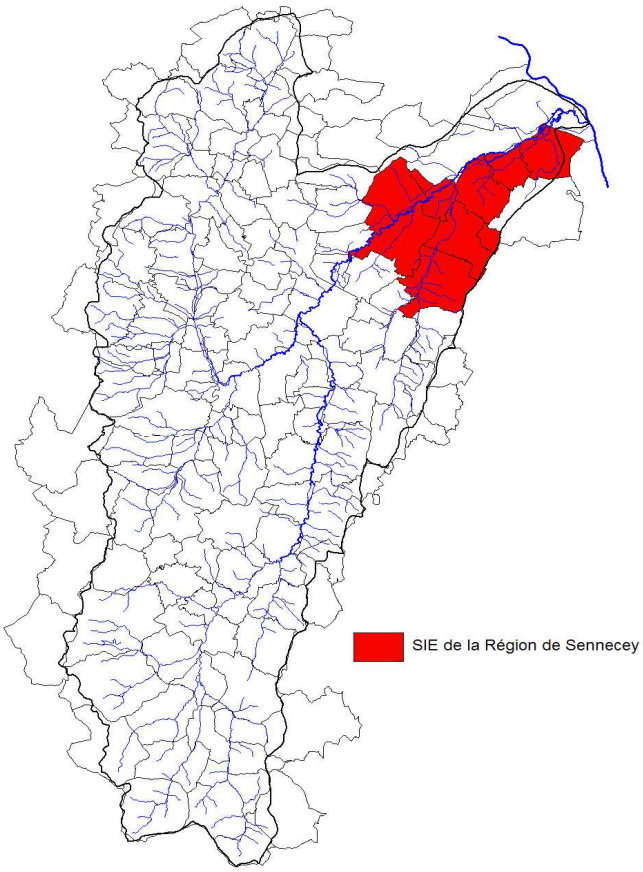

Objectifs :

1 - Améliorer le rendement des réseaux
2 - Assurer l'approvisonnement en eau des populations

Conditions d'exécution :

Suivre les prescriptions du schéma directeur AEP

Indicateurs d'efficacité :

Amélioration du rendement des réseaux
Amélioration de la qualité de l'eau distribuée

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Mise en place des BAC		-	
(2) Travaux de réduction des fuites		750 000	
(3)			
(4)			
	TOTAL	**750 000**	

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière							
			M.O.	AERMC						
2	2012									
1	2013	150 000		30%						
1	2014	150 000		30%						
1	2015	150 000		30%						
1	2016	150 000		30%						
1	2017	150 000		30%						

Maître d'ouvrage :

SIE de la région de Sennecey

Conditions d'aides :

Engagement sur 10 ans dans un programme de renouvellement du réseau afin d'arriver à un rendement de 70%.

L'Agence de l'eau RMC aide les études préalables (50%), la mise en place des périmètres de protection (forfait de 6500€ par captage pour les démarches administrative et 50% pour l'acquisition foncière et les travaux), les travaux de renouvellement des réseaux (30% au titre du FSR).

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Gestion de la ressource en eau			A4	2
ME / TPCE	Alluvions de la Grosne - Alluvions de la Saône		FR_DO_305	Dépt	71
Mesure PDM	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation			
Cours d'eau					
Commune(s)				2012	P1

Intitulé du projet	Réduction des pertes d'eau sur le réseau AEP du SIE du sud ouest de Chalon

CONTEXTE

Description :

Les eaux distribuées par le syndicat des eaux du sud ouest de Chalon proviennent essentiellement de puits situés sur la commune de Varennes le Grand.
Actuellement, l'occupation des sols autours des puits est à 50% de la prairie, mais chaque année 1 à 2 % de prairie disparait au profit de cultures. La procédure de périmètre de protection des captages est en cours. Le projet d'arrêté prévoit :
- le retour de la prairie,
- le gel des zones de prairies existantes.

Le rendement des réseaux d'adduction d'eau potable est de 68%. Des travaux de réduction des pertes d'eau sont entrepris par le syndicat dans un programme pluriannuel de réhabilitation.

Localisation :

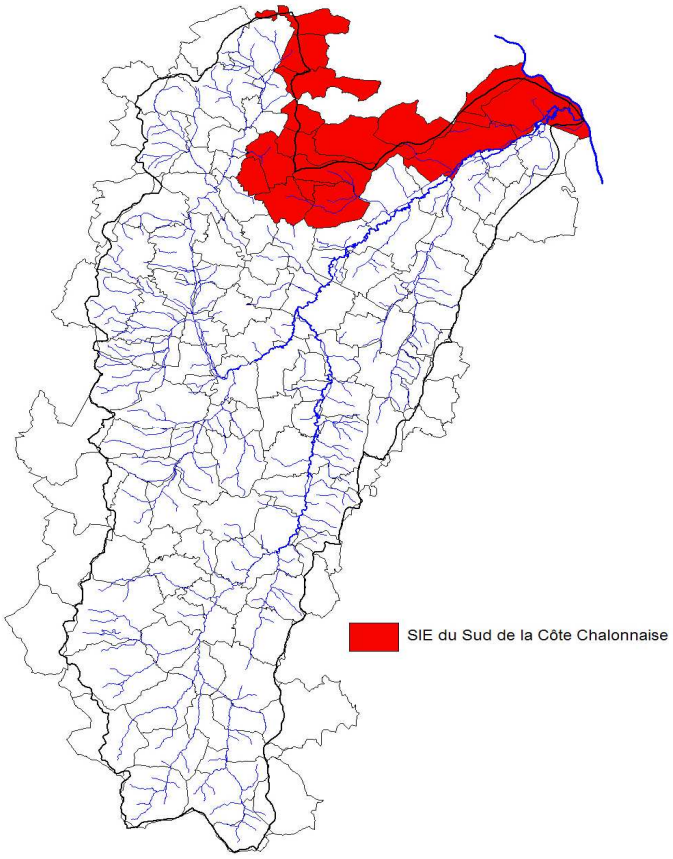

Objectifs :

1 - Améliorer le rendement des réseaux

Conditions d'exécution :

Suivre les prescriptions du schéma directeur AEP

Indicateurs d'efficacité :

Amélioration des rendements des réseaux

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1)	Travaux de réduction des fuites	2 500 000	
(2)	Mise en place des périmètres de protection (indemnités exploitants et propriétaires et travaux)	594 000	
(3)			
(4)			
(5)			
	TOTAL	**3 094 000**	

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière							
			M.O.	AERMC						
1	2012	500 000		30%						
1,2	2013	1 094 000		30 à 50%						
1	2014	500 000		30%						
1	2015	500 000		30%						
1	2016	500 000		30%						
	2017									

Maître d'ouvrage :

SIE du sud ouest de Chalon

Conditions d'aides :

L'Agence de l'eau RMC aide les études préalables (50%), la mise en place des périmètres de protection (forfait de 6500€ par captage pour les démarches administrative et 50% pour l'acquisition foncière et les travaux), les travaux de renouvellement des réseaux (30% au titre du FSR).

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Gestion de la ressource en eau			A4	3
ME / TPCE	Alluvions de la Grosne		FR_DO_305	Dépt	71
Mesure PDM	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation			
Cours d'eau					
Commune(s)				2012	P1

Intitulé du projet	Amélioration des rendements des réseaux d'AEP du SIE de la Grosne et de la Guye

CONTEXTE

Description :

Les eaux distribuées par le SIE de la Grosne et de la Guye proviennent de captages situés sur les communes de Sercy et de Saint Gengoux le National.
Actuellement, le rendement des réseaux est de 57%. Le schéma directeur, en cours d'élaboration, devrait aboutir à un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation.
La ressource en eau est insuffisante. Deux solutions sont envisageables :
- soit la source de Montvallet à Saint Gengoux le National est maintenue et dans ce cas il faut mettre en place une usine d'ultrafiltration pour réduire la turbidité de l'eau,
- soit il faut créer de nouveaux puits.

Localisation :

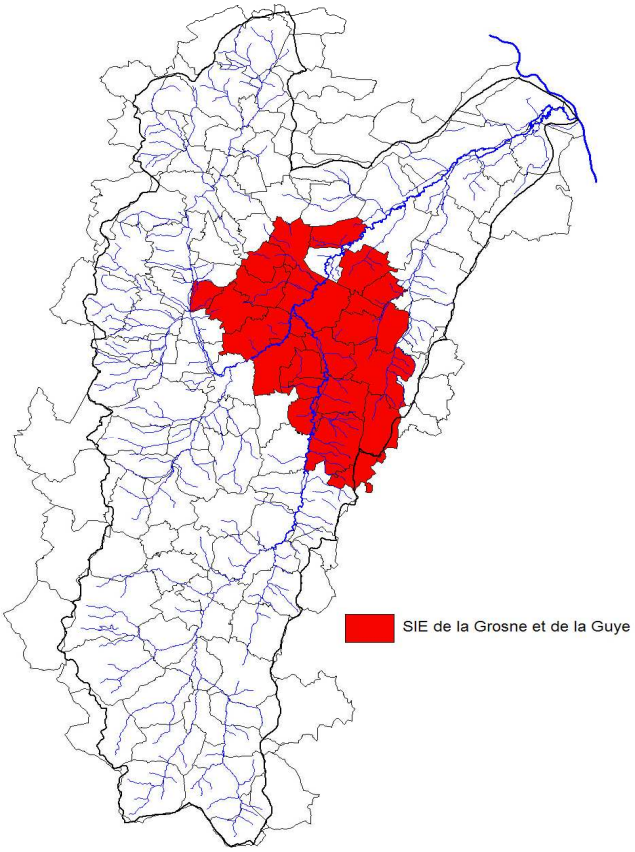

Objectifs :

1 - Améliorer le rendement des réseaux
2 - Assurer l'approvisonnement en eau des populations

Conditions d'exécution :

Suivre les prescriptions du schéma directeur AEP

Indicateurs d'efficacité :

Amélioration du rendement des réseaux

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Travaux de réduction des fuites		1 500 000	
(2) Usine d'ultrafiltration ou renforcement de la source de Sercy et création de nouveaux puits		600 000	
(3) Mise en place des périmètres de protection		-	
(4)			
(5)			
	TOTAL	**2 100 000**	

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière							
			M.O.	AERMC						
1	2012	300 000		30%						
1,2,3	2013	900 000		30%						
1	2014	300 000		30%						
1	2015	300 000		30%						
1	2016	300 000		30%						
	2017									

Maître d'ouvrage :

SIE de la Grosne et de la Guye

Conditions d'aides :

L'Agence de l'eau RMC aide les études préalables (50%), la mise en place des périmètres de protection (forfait de 6500€ par captage pour les démarches administrative et 50% pour l'acquisition foncière et les travaux), les travaux de renouvellement des réseaux (30% au titre du FSR).

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Gestion de la ressource en eau			A4	4
ME / TPCE	Domaine formations sédimentaires des Côtes chalonnaise et maconnaise		FR_DO_503	Dépt	71
Mesure PDM	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation			
Cours d'eau					
Commune(s)				2012	P2

Intitulé du projet	Amélioration des rendements des réseaux d'AEP du SIE de la Guye

CONTEXTE

Description :

Le syndicat des eaux de la Guye alimente les communes adhérentes à partir de captages situées sur la commune de Salornay sur Guye. En période de pointe, les captages actuels sont à peine suffisants pour assurer l'alimentation en eau des populations. Le SIE de la Guye souhaite poursuivre le renouvellement des réseaux, mettre en service une nouvelle ressource sur la commune de Savianges, réaliser une interconnexion avec la Communauté d'Agglomération le Creusot-Montceau et envisage à terme une interconnexion avec les SIE Grosne et Guye et/ou le SIE de l'Arconce. Le SIE a réalisé une étude globale de son dispositif d'alimentation en eau potable, aboutissant en 2011 à un schéma directeur, permettant une programmation des travaux jusqu'en 2030.

Localisation :

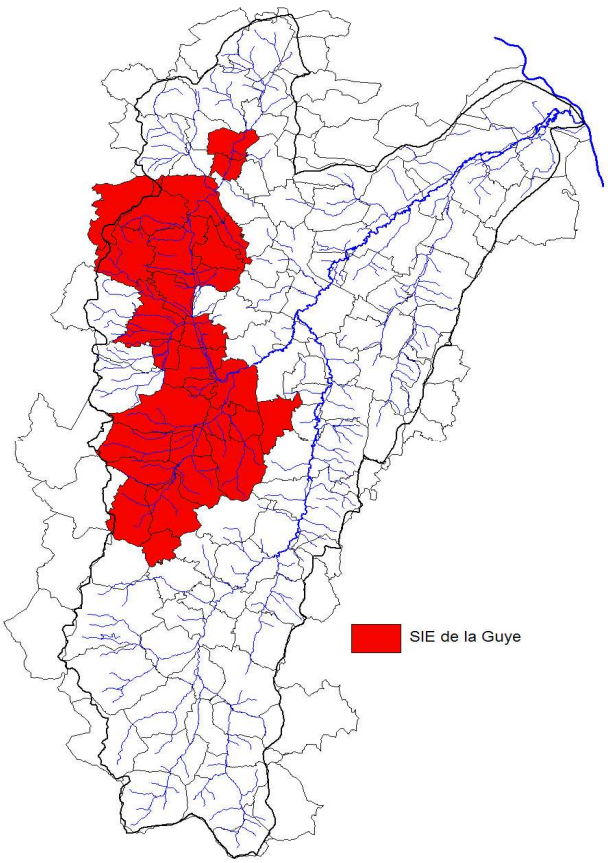

Objectifs :

1 - Améliorer le rendement des réseaux
2 - Assurer l'approvisonnement en eau des populations

Conditions d'exécution :

Suivre les prescriptions du schéma directeur AEP

Indicateurs d'efficacité :

Amélioration du rendement des réseaux

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1)	Renouvellement des réseaux	1 591 146	
(2)	Mise en place des périmètres de protection de Salornay sur Guye	200 000	
(3)	Mise en place des périmètres de protection de Savianges	50 000	
(4)	Mise en place de compteurs de sectorisation	66 000	
(5)	Amélioration du marnage de Savianges	24 000	
(6)	Marnage du réservoir de Vaux en Pré	50 000	
(7)	Interconnexion avec la CCM (Croix Racot)	160 000	
(8)			
	TOTAL	**2 141 146**	

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière							
			M.O.	AERMC	SYDRO					
1,2,4	2012	313 644		0 à 50%	0 à 50%					
1,2,4,5	2013	357 588		0 à 50%	0 à 50%					
1,2,6	2014	398 880		0 à 50%	0 à 50%					
1,7	2015	498 210		0 à 30%	0 à 50%					
1,3	2016	572 824		30 à 50%	0 à 50%					
	2017									

Maître d'ouvrage :

SIE de la Guye

Conditions d'aides :

L'Agence de l'eau RMC aide les études préalables (50%), la mise en place des périmètres de protection (forfait de 6500€ par captage pour les démarches administrative et 50% pour l'acquisition foncière et les travaux), les travaux de renouvellement des réseaux (30% au titre du FSR). L'Agence de l'eau n'aide pas le marnage. L'Agence de l'eau aide la mise en place de compteurs de sectorisation uniquement dans le cadre d'étude.
SYDRO : 50% d'aides sur le renouvellement des réseaux

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Gestion de la ressource en eau			A4	5
ME / TPCE	Socle Monts du beaujolais		FR_DO_611	Dépt	69
Mesure PDM	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation			
Cours d'eau					
Commune(s)				2012	P2

Intitulé du projet	Amélioration des rendements des réseaux d'AEP du SIVU des Grosnes et du Sornin

CONTEXTE

Description :

Le syndicat des eaux des Grosnes et du Sornin produit de l'eau potable à partir de plusieurs sources situées sur le Beaujolais (sur le bassin de la Grosne et sur le bassin du Sornin). Le syndicat importe également de l'eau depuis le syndicat de la Vallée d'Ardières. Actuellement, le rendement des réseaux est de 78%.
Une schéma directeur d'alimentation en eau potable est en cours d'élaboration. Plusieurs propositions d'aménagements ont étaient proposées.
Sur la majorité des ouvrages, des travaux de réfection de la maconnerie et/ou d'amélioration de l'étanchéité sont à prévoir. Il est également proposer de mettre en place des compteurs de sectorisation, afin d'améliorer l'analyse des volumes mis en distribution. La télésurveillance de ces compteurs permettra une réactivité beaucoup plus efficace de l'exploitant en cas de fuite sur le réseau. Il est prévu de poursuivre le renouvellement des canalisations sur l'ensemble du périmètre du SIVU des Grosnes et du Sornin. Des travaux de rénovation des réservoirs sont également envisagés. Pour améliorer la qualité de l'eau distribuée, il est préconisé la mise en place de postes de chloration.

La sécheresse de ces dernières années a mis en évidence l'insuffisance des ressources du syndicat. La mise en œuvre de nouvelles ressources ou d'interconnexions est indispensable. Un schéma de sécurisation est en cours d'élaboration avec les autres syndicats des eaux du Beaujolais.

Localisation :

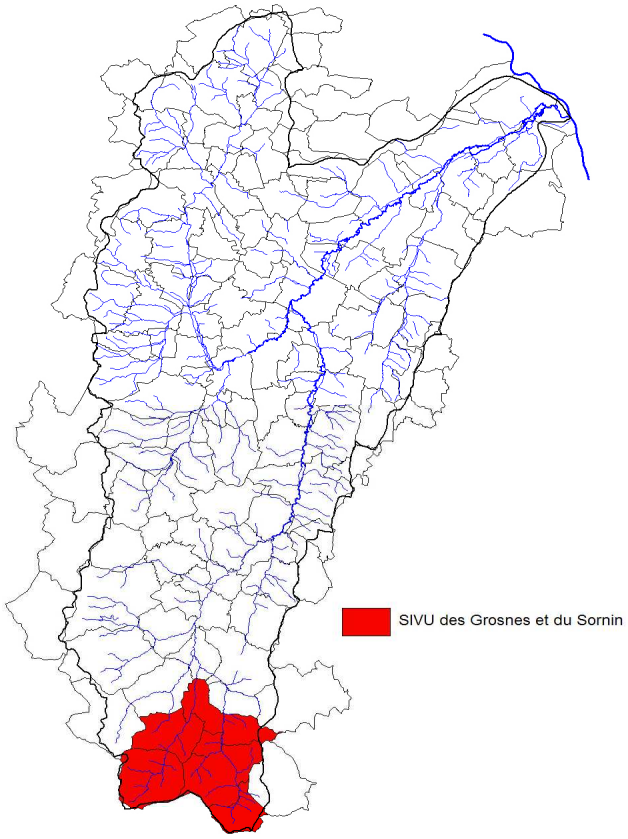

Objectifs :

1 - Améliorer le rendement des réseaux
2 - Sécuriser la production et la distribution d'eau potable
3 - Amélioration de la qualité des eaux distribuées

Conditions d'exécution :

Suivre les prescriptions du schéma directeur AEP

Indicateurs d'efficacité :

Amélioration du rendement des réseaux
Amélioration de la qualité des eaux distribuées

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1)	Réhabilitation des sites de production	220 000	
(2)	Pose de compteurs de sectorisation	15 000	
(3)	Mise en place de la télésurveillance	25 000	
(4)	Renouvellement des réseaux	500 000	
(5)	Réhabilitation des réservoirs	160 000	
(6)	Mise en place de postes de chloration	60 000	
** Les coûts présentés ici concernent uniquement la partie nord (bassin versant de la Grosne) du SIVU des Grosnes et du Sornin*			
	TOTAL	**980 000**	

Plan de financement et clé de répartition :

Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière							
		M.O.	AERMC	CG69					
2012 - 2017	980 000	58%	~17%	~25%					

Maître d'ouvrage :

SIVU des Grosnes et du Sornin

Conditions d'aides :

L'Agence de l'eau RMC aide uniquement les travaux de renouvellement des réseaux (30%) et la mise en place de postes de chloration (30%).

Le Département du Rhône aide la réhabilitation des sites de production et des réservoirs (10%), la pose de compteurs de sectorisation, la mise en place de la télésurveillance et de postes de chloration (30%), le renouvellement des réseaux (35%).

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau			CODE	
Thème	Gestion de la ressource en eau			A4	6
ME / TPCE	Socle Monts du mâconnais		FR_DO_611	Dépt	71
Mesure PDM	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation			
Cours d'eau					
Commune(s)				2012	P2

Intitulé du projet	Amélioration des rendements des réseaux d'AEP du SIE de la Haute Grosne

CONTEXTE

Description :

Le syndicat des eaux de la Haute Grosne regroupe 15 communes. Il dispose d'un seul point de prélèvement : les sources de la Mère Boîtier à Tramayes. Les études sont en cours pour la définition du périmètre de protection. Le syndicat importe également de l'eau, acheté auprès des syndicats des eaux limitrophes. Le syndicat dispose de 251 km de réseau dont le rendement est de 83%. Quelques traces de pesticides ont été décelées en 2008 sur l'eau de distribution, mais la limite de qualité pour ces molécules n'a pas été dépassée.

Il est prévu le renouvellement du réseau, la réhabilitation des sources de la Mère Boîtier et la mise en place des périmètres de protection.

Localisation :

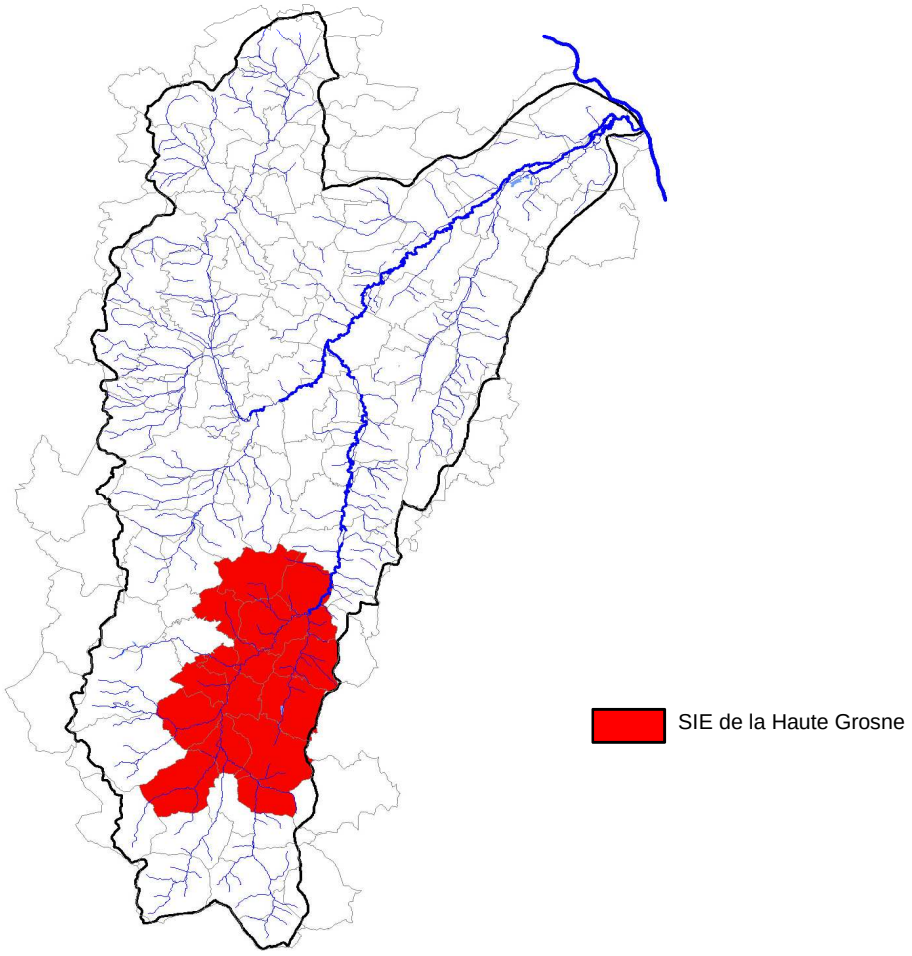

Objectifs :

1 - Améliorer le rendement des réseaux
2 - Sécuriser la production et la distribution d'eau potable

Conditions d'exécution :

Suivre les prescriptions du schéma directeur AEP

Indicateurs d'efficacité :

Amélioration du rendement des réseaux
Amélioration de la qualité des eaux distribuées

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1)	Renouvellement des réseaux	1 500 000	
(2)	Réhabilitation des sources de la Mère Boîtier	60 000	
(3)	Mise en place des périmètres de protection	-	
	TOTAL	**1 560 000**	**0**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière						
			M.O.	AERMC	CG69				
1,2	2012	360 000		0 à 30%					
1,3	2013	300 000		30%					
1	2014	300 000		30%					
1	2015	300 000		30%					
1	2016	300 000		30%					
1	2017	300 000		30%					

Maître d'ouvrage :

SIE de la Haute Grosne

Conditions d'aides :

L'Agence de l'eau RMC aide le renouvellement des réseaux (30% au titre du FSR) et la mise en place des périmètres de protection (forfait de 6500€ par captage pour les démarches administrative et 50% pour l'acquisition foncière et les travaux).

Volet	Gestion qualitative et quantitative de l'eau	CODE	
Thème	Gestion de la ressource en eau	A4	7
ME / TPCE		Dépt	71
Mesure PDM			
Cours d'eau			
Commune(s)	Cluny	2013	P2

Intitulé du projet	Recherche de nouvelles ressources

CONTEXTE

Description :

La commune de Cluny ne dispose plus que d'une seule ressource propre : le puits de la Gare, la source des moines ayant été abondonnée. La commune souhaite rechercher de nouvelles sources. Il s'agira tout d'abord de les localiser puis de procéder à des sondages.

Objectifs :

1 - Sécuriser la production et la distribution d'eau potable

Conditions d'exécution :

Indicateurs d'efficacité :

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coût prévisionnel (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C
(1) Etude			
(2)			
	TOTAL	**0**	**0**

Plan de financement et clé de répartition :

	Année	Coûts (HT en €)	Participation Financière							
			M.O.							
	2012									
	2013									
	2014									
	2015									
	2016									
	2017									

Maître d'ouvrage :

Cluny

Conditions d'aides :